



Publié le : 08/07/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leila HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devevey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux :** M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Veslmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00146

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 21 mai 2026

Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 21 mai 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Anne OLSZAK secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 21 mai 2026.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

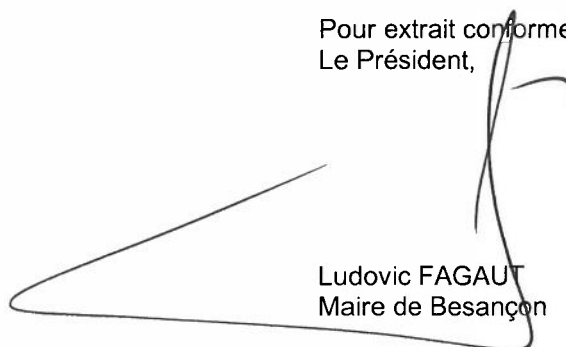
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du jeudi 21 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h06

Étaient présents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°16), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°2), M. Jérôme CUPILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n°3), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI (à compter de la question n°2), M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC (à compter de la question n°2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°3), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°3), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Devecey :** Mme Caroline BRUN (suppléante), **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMME, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (à compte de la question n°3), **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compte de la question n°2), **Morre :** M. Hervé PONT (à compter de la question n°2), **Nancray :** M. Charles PERRIGOT, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°3), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieillelly :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, Mme Estelle CAMARA, M. Clément DARCO, Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, Mme Eléonore METZGER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Merrey-Vieillelly :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Guillaume BAILLY à M. Bruno CAIRE (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Clément DARCO à Mme Christine WERTHE, Mme Annie GAUTHIER à M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT à M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Laurence MULOT CESARI à M. Patrick JACQUES (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Brillans :** M. Thierry NONNOTTE à M. Romain VIENET (jusqu'à la question n°2 incluse), **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU à M. Pascal ROUTHIER, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°1 incluse), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°2 incluse)

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, je vous propose de vous installer, puisque tout le monde est passé à l'émargement. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil communautaire.

Le quorum étant atteint, on va pouvoir lancer notre Conseil communautaire.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026**

M. LE PRÉSIDENT.- Pour rentrer dans l'ordre du jour du Conseil communautaire de ce soir, je démarre par le rapport n° 1, qui concerne la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose à Marie-Jeanne BERNABEU d'être notre secrétaire de séance. Personne n'y voit d'inconvénient ? Je vous remercie.

Nous devons approuver le procès-verbal de la séance du 20 avril. Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je passe au point suivant de l'ordre du jour... Oui ?

M. PHILIPPE.- Oui, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention une nouvelle fois sur la situation extrêmement préoccupante de la papeterie de Novillars. Comme je vous en avais déjà fait part pour ceux qui étaient là lors du Conseil communautaire du 26 février, cette entreprise traverse actuellement une difficulté financière importante liée à l'effondrement du cours du papier, mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une crise conjoncturelle et non d'une absence totale de perspective. D'ailleurs, les cours commencent à remonter.

Aujourd'hui, la papeterie ne demande pas de subvention, elle demande un accompagnement temporaire sous forme de prêt ou de garantie de prêt afin de pouvoir passer ce cadre difficile. Je le dis clairement, nous devons collectivement nous mobiliser, car derrière cette entreprise, il y a bien sûr 70 emplois directs, ce qui représente déjà un enjeu humain et économique majeur pour Novillars et pour notre territoire, mais les conséquences d'une éventuelle fermeture iraient bien au-delà. La papeterie est directement liée, comme vous le savez, à des captages d'eau stratégiques qui alimentent une partie importante de Grand Besançon Métropole, avec des captages particulièrement stables, notamment en période de sécheresse. Il y a également la question de la biomasse, dont le fonctionnement est étroitement lié à celui de la papeterie. Si l'activité s'arrête, c'est toute une cohérence énergétique locale qui est remise en cause. Il y a aussi la question du devenir du site industriel : nous savons tous ici ce que peuvent devenir certaines friches industrielles lorsqu'aucune solution n'est trouvée. Nous avons tous en mémoire les difficultés rencontrées avec l'ancien site de la Rhodia.

Mes chers collègues, j'insiste sur un point essentiel : le temps presse. C'est pour cela que j'interviens maintenant. Les échéances liées à la validation du plan de redressement approchent très rapidement. Si aucune solution n'est trouvée dans les prochaines semaines, le risque de liquidation deviendra malheureusement concret. C'est pourquoi j'en appelle aujourd'hui à l'ensemble des acteurs concernés (État, Région, Grand Besançon, bien sûr, partenaires bancaires) à se mobiliser rapidement pour accompagner financièrement la papeterie et lui permettre de poursuivre son activité, car si la papeterie

venait à disparaître, ce ne serait pas uniquement la fermeture d'une entreprise, ce serait un affaissement économique, énergétique et environnemental pour tout notre territoire.

Je souhaite le dire avec gravité maintenant : l'inaction d'aujourd'hui ou d'hier, ou le manque d'action collective dans les jours qui viennent coûtera demain bien plus cher que les efforts que nous pourrions engager dès maintenant. Lorsque les emplois auront disparu, lorsque le site sera à l'arrêt, lorsqu'il faudra gérer une friche industrielle, sécuriser les infrastructures, préserver les captages d'eau et assumer les conséquences économiques et environnementales d'une telle fermeture, les coûts pour les collectivités seront sans commune mesure avec les dispositifs d'accompagnement que nous pourrions mobiliser aujourd'hui. Agir maintenant, c'est faire preuve de responsabilité, de lucidité et de solidarité territoriale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, cher collègue, pour votre intervention. C'est vrai que vous l'aviez déjà faite par le passé, et je crois qu'avant l'élection du Président de Grand Besançon Métropole le 20 avril dernier, une réunion a dû se tenir en Préfecture, à laquelle je n'ai pas participé, puisque je n'étais pas encore Président de Grand Besançon Métropole, et, je crois, à laquelle vous n'avez pas participé non plus, puisqu'on s'en est entretenu et qu'on a échangé sur le sujet.

Sachez une chose : lors de ma première rencontre avec Monsieur le Préfet, j'ai abordé cette situation en direct. C'est une situation qui est assez complexe, je l'ai amenée aussi en échange et en discussion au sein du Bureau exécutif, puisque nous avons échangé sur la situation de l'usine de cogénération et de la papeterie de Novillars, parce que – je ne sais pas si vous l'avez évoqué – ce sont aussi 70 salariés qui sont concernés sur le site.

La problématique est la suivante, c'est qu'on a une entreprise qui est aujourd'hui en redressement judiciaire. Une entreprise qui est en redressement judiciaire, c'est assez complexe quand elle veut aller solliciter les banques pour qu'elles puissent l'accompagner sur le sujet. C'est donc une vraie problématique.

Ensuite, au niveau de l'investisseur, qui, derrière, a apporté quelques garanties d'apport de fonds personnels pour relancer l'activité, sur les éléments que j'ai pu avoir, il y a aujourd'hui quelques fonds qui n'ont pas encore été débloqués, et ça, malheureusement, ce n'est pas de notre fait. Nous avons aussi échangé entre nous sur le fait de voir comment Grand Besançon Métropole pouvait prendre sa part et apporter sa contribution. Il s'avère aujourd'hui que Grand Besançon Métropole, sur de l'aide directe à l'entreprise, n'a malheureusement pas cette capacité à pouvoir le faire, puisqu'on n'a pas cette compétence pour pouvoir le porter. La seule possibilité éventuelle qui pourrait être la nôtre serait celle du foncier en tant que tel, mais aujourd'hui, malheureusement, Grand Besançon Métropole ne va pas racheter le foncier sur lequel se trouvent la papeterie et l'usine de cogénération.

C'est donc un vrai sujet sur lequel on a vraiment échangé les uns et les autres au sein du Bureau et sur lequel on est toujours, bien sûr. On va le faire à plusieurs voix, parce que Patrick AYACHE – je le sais, j'étais aussi en copie des messages – a aussi regardé du côté de la Région en tant que conseiller régional pour voir comment elle pouvait apporter sa contribution. Je vais lui céder la parole.

M. AYACHE. - Merci, Président.

Lionel, on a eu l'occasion d'échanger sur la question, je ne peux que redire ce que je t'ai fait parvenir comme éléments, ainsi qu'en copie au Président. Tout le monde est mobilisé. J'ai eu au téléphone le dirigeant de l'entreprise. Pour les collègues, je signale que ce dirigeant d'entreprise est arrivé il y a peu dans cette entreprise. Je sens qu'il fait tous les efforts nécessaires pour engager le redressement qui est en cours. Je lui ai redit que la Région était à ses côtés, avec les limites évoquées par le Président à l'instant, à savoir que dans une situation où une entreprise – les chefs d'entreprise qui sont en face de moi le savent bien – est en redressement judiciaire, cela limite les possibilités d'intervention des collectivités. En ce qui concerne la Région, elle peut aider le repreneur ou le projet de redressement de l'entreprise et nous nous y sommes engagés.

Le directeur lui-même m'a dit que le mois d'avril et le mois de mai étaient plutôt très bons. Effectivement, il faut saluer le travail qui a été fait par son prédécesseur. C'est une entreprise qui est très grosse

consommatrice d'énergie et elle a substitué l'énergie gaz, qui est très chère, à la biomasse. Lui-même m'a dit que sur ses comptes très lourds dans son compte d'exploitation, il y avait une diminution de la dépense des deux tiers. C'est donc un début de progression, je le répète, pour une entreprise que l'on connaît bien, qui est très grosse consommatrice d'énergie.

Il sait que la Région est à ses côtés, il n'était pas très inquiet – toi non plus, je crois – sur la prochaine étape, celle de la mi-mai, mais je n'ai plus la date en tête. Il m'a proposé, ce que j'ai relayé à la fois au Président DURAIN et à notre Président, de faire un tour de table après ce passage, cette étape obligatoire liée au redressement judiciaire. Nous verrons alors comment chacun peut intervenir : la Communauté urbaine sur le foncier d'entreprise éventuellement et la Région sur les aides qu'elle peut apporter dans le processus de reconquête de la dynamique de l'entreprise. Tout le monde est donc aux côtés de cette entreprise. Je ne veux pas parler au nom de l'État, ce n'est pas mon rôle, mais je crois savoir que l'État l'est également.

Il faut se donner rendez-vous, sauf éléments nouveaux que tu aurais ou que l'entreprise aurait, à la mi-juin, ou début juin, s'il le faut, mettre tous les partenaires et les responsables de collectivité autour de la table avec l'État, puis voir comment on peut pérenniser, puisque c'est le sujet, la situation de l'entreprise.

M. KRIEGER.- Merci de me donner la parole. Je voudrais rejoindre les propos de Lionel PHILIPPE de Novillars. Effectivement, la papeterie de Novillars est une entreprise de longue date, qui a connu des hauts, qui a connu des bas, mais qui a néanmoins fait vivre de très nombreuses familles sur le secteur de Novillars, de Roche, de Thise, de Vaire, etc. On n'a donc pas le droit aujourd'hui de tourner le dos à cette entreprise qui est en difficulté.

Il y a eu des périodes où c'était difficile, et en se mobilisant, les gens ont réussi à redresser cette situation. Même si ce n'est pas le rôle aujourd'hui de l'Agglomération bisontine de débloquer de l'argent, je pense qu'il faut au moins prévoir un accompagnement, les accompagner dans les démarches régionales et nationales de façon que l'on puisse maintenir cette entreprise en place.

Il faut savoir que le directeur, Monsieur GEMAYEL, a investi beaucoup d'argent pour faire une usine de cogénération. Comme tu l'as dit, Patrick, c'est une entreprise qui est très consommatrice d'énergie. Par le passé, ils ont déjà commencé à produire de l'énergie par du fioul lourd à une époque : dans les années 80, 90, 2000, ils tournaient à 35 000 litres de fioul lourd par semaine. Ensuite, on est passé au gaz, et maintenant, c'est une cogénération. Cette cogénération qui produit de la vapeur pour faire fonctionner cette usine n'est pas uniquement utilisée pour l'usine ; maintenant, elle produit de la chaleur pour chauffer les bâtiments communaux, pour chauffer les HLM de Novillars, pour chauffer l'hôpital de Novillars, qui a 350 lits actuellement.

Je pense qu'il faut que l'on soit sensible à cette action. On ne peut pas abandonner une installation aussi récente que ça pour des problèmes qui pourraient être réglés si l'on est tous solidaires.

Je voudrais rebondir également, parce qu'on parle de Novillars, puis dès l'instant qu'on aura tourné les talons, on va un peu l'oublier. Je me rappelle qu'il y a quelques semaines de cela, Marcel FELT avait déjà abordé un problème un peu similaire concernant le fleuron de l'époque de l'horlogerie, qui était Kelton. Aujourd'hui, on voit hélas que cette entreprise n'existe plus ! Ça, ça m'inquiète aussi.

Dernièrement, et j'en finirai là-dessus, j'ai lu dans notre journal quotidien la sonnette d'alarme qui est en train d'être tirée par les établissements Bourgeois concernant la concurrence (déloyale) qui vient de l'étranger. Là aussi, c'est une entreprise, c'est un fleuron de la mécanique, de la micromécanique, du découpage, de l'assemblage des rotors stators de moteurs électriques. Nous avons tous des petits moteurs électriques chez nous. C'est une entreprise purement locale avec des compétences locales, avec du personnel tout à fait adapté pour ce type de boulot. Je souhaite donc que l'on soit sensible à ces entreprises qui tirent la sonnette d'alarme pour l'instant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jacques. Juste pour rappeler, puis on va apporter des éléments de réponse, que l'on est sur un contexte hors ordre du jour, mais c'est un contexte important et c'est un sujet important. C'est aussi pour ça qu'on prend le temps d'y répondre. C'est simplement pour rappeler un peu quelques éléments sur la forme en ce qui concerne les sujets qui sont à l'ordre du jour, pour ne pas

que ça dérive, en tout cas sur les différentes interventions qu'il pourrait y avoir, mais je pense que c'est important qu'on apporte des réponses.

Anthony, puis Patrick.

M. NAPPEZ.- Merci, Président. Juste un petit éclaircissement sur ce que dit Jacques KRIEGER. Je vous rejoins, Lionel et Jacques, il n'y a aucun souci sur le devenir de Gemdoub, on a tout intérêt à essayer de la conserver sur notre territoire et de faire qu'elle fonctionne. Ils ont un modèle à réinventer, ils nous ont expliqué une stratégie économique qui est la leur, ils ont besoin de fonds pour la mettre en place, il n'y a pas de souci. Ils n'ont pas de bol non plus, il faut se le dire, parce qu'il y a eu une panne sur la cogénération, qui a dû tourner au gaz pendant un certain temps, donc l'énergie leur a coûté un peu plus cher au mauvais moment, ils ont le cours du papier qui est très bas. Il y a tout un empilement, un alignement de planètes qui va dans le mauvais sens.

En revanche, je rectifie juste quelques-uns de tes propos, Jacques. L'usine de cogénération n'appartient pas à Gemdoub. On a vraiment deux entités différentes : on a Gemdoub qui produit du papier en récupérant de la chaleur de l'usine de cogénération, et la cogénération, c'est le groupe PEARL et l'entreprise CBN (Cogénération Biomasse de Novillars). Ce sont deux entités différentes, l'une vend de l'énergie à l'autre, il n'y a pas de sujet. Par contre, ça ne remet pas en cause la pérennité de Cogénération Biomasse de Novillars, qui, elle... Je ne dis pas que c'est bien ou mal, mais si demain Gemdoub venait à ne plus exister, la Cogénération Biomasse de Novillars pourrait perdurer et continuer.

Pour ne pas alarmer tout le monde, il n'y a pas non plus tout qui tombe comme un château de cartes dans la foulée. Le réseau de chaleur de Novillars n'est pas non plus forcément en péril, parce qu'il continuera à être alimenté en chaleur. C'est important qu'on l'ait à l'esprit.

La Collectivité fait aussi des efforts depuis quelque temps, puisque le SYBERT a des impayés – je vois Jean-Marc là-bas qui ne dira pas le contraire – sur des *process* d'échange entre Gemdoub et le SYBERT. Ainsi, dans les deux sens, Gemdoub envoie des éléments à l'incinération et récupère du papier du SYBERT, et le SYBERT a aussi des impayés et n'a pourtant pas arrêté de livrer Gemdoub, justement pour soutenir son activité.

Tout le monde est donc conscient qu'il y a un vrai sujet, que la Collectivité souhaite que Gemdoub perdure et continue son activité en revisitant son modèle économique et en le retravaillant. Dès qu'ils seront, on l'espère, sortis du redressement, je pense qu'à ce moment-là, on pourra effectivement réfléchir à des solutions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Patrick, puis Jean-Marc BOUSSET.

M. AYACHE.- Faisons attention, les collègues Jacques et Lionel, ne donnons pas le sentiment que cette entreprise est abandonnée par les collectivités alors que c'est exactement l'inverse, et vraiment, je peux en témoigner. D'abord, tu le sais, Lionel, je ne sais plus si ce n'est pas lundi que j'ai eu le directeur au téléphone, il m'a dit lui-même : « Il faut attendre ce mois de mai [*je n'ai plus la date en tête*] et nous revoir début juin ». Moi, je suis les conseils qu'il donne, et effectivement, c'est toujours comme ça que ça se passe dans une entreprise. Donnons au contraire le sentiment qu'autour de cette entreprise, le Maire, le Président de la Communauté urbaine, le Président de la Région, qui l'a appelé également en personne, et l'État, que j'oublie involontairement, sont autour de l'entreprise pour faire le maximum. Il y a des choses à régler, car tout n'est pas blanc. Tu le sais, il y a des problèmes de normes non respectées pour lesquelles ils font des efforts, mais qui posent un réel problème. Néanmoins, globalement, la situation est prise en main.

Deuxièmement, pas de comparaison – Jacques, excuse-moi – entre Fralsen et Novillars. Anne VIGNOT pourrait en parler aussi bien que moi, puisque c'était dans le mandat précédent. Fralsen, c'est un prédateur qui est venu puiser dans la trésorerie de l'entreprise, qui se portait bien, qui a prélevé je ne sais plus combien de millions d'euros pour les transporter dans une autre entreprise – c'est incroyable – grâce à des montages financiers que nous dénonçons, d'ailleurs, et qui a fait que cette entreprise s'est trouvée en rupture de trésorerie et en grande difficulté. Devant le tribunal, hélas, évidemment, le

repreneur n'avait pas un « projet de reprise » à la hauteur, que nous devons accompagner – nous nous étions engagés à le faire et nous l'aurions fait –, mais il n'a pas été retenu.

Ce sont deux situations fondamentalement différentes : dans l'une, Fralsen, c'est une horreur, c'est un excès capitalistique comme on ne les aime pas de *holding* qui s'amuse à faire passer de l'argent d'une société à une autre au détriment des salariés, de l'emploi et de l'activité ; dans l'autre, Novillars, c'est une situation que l'on a l'habitude de connaître d'une entreprise qui a connu une période difficile, mais qui est dans une situation « presque normale », et que les collectivités vont aider. Surtout, ne comparons pas les deux.

Merci, et excuse-moi, Jacques.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Marc.

M. BOUSSET.- Merci. Je voulais simplement réitérer les propos que j'avais pu tenir lors d'un Conseil syndical. Je me place au niveau du SYBERT, comme l'a expliqué Anthony. Les factures que le SYBERT avait pu émettre avant le redressement judiciaire n'ont toujours pas été payées. Nous avons continué l'activité d'échange entre nos deux structures, mais à l'heure où je vous parle, 75 000 € sont toujours dus au SYBERT. Ainsi, s'il y a un tour de table, il faut au moins que nous, SYBERT, soyons tenus au courant de l'évolution du dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Marc.

Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. Je voulais appuyer et souligner l'importance accordée à ce dossier et l'implication de l'ensemble des élus sur ce sujet et sur ce secteur stratégique qu'est celui du papier et de la transition écologique, puisqu'on est au carrefour de ces sujets.

Aujourd'hui, le secteur du papier en France et en Europe connaît une évolution majeure. En 2004, on avait deux fois plus de machines qui produisaient du papier en France qu'on en a aujourd'hui, et pour autant, on est dépendant et on produit toujours plus de livres, de cartons, de besoins en papier, et ce papier n'est plus produit sur le territoire national et européen. C'est dans ce paradoxe que s'inscrivent aussi des carnets de commandes qui peuvent être importants, tout en ayant une situation financière qui est compliquée.

Je souligne également l'implication, en effet, des collectivités, de la Région en particulier, dont une partie des aides ont déjà été versées, ce qui limite d'ailleurs le pouvoir d'intervention actuel de la Région. Il faut le dire, c'est parce que les collectivités étaient au rendez-vous que les leviers d'action dans nos règlements d'intervention ou dans les compétences que nous avons restent limités.

Concernant l'intervention autour de l'État, je partage l'ensemble des actions qui ont été menées. Là aussi, la viabilité du redressement qui va être vu dans quelques jours repose sur des versements qui doivent provenir de l'État, notamment sur la question des compensations carbone, et là aussi, il est important que cela intervienne en temps et en heure pour qu'on puisse stabiliser la situation et aller plus loin demain sur une évolution de cette entreprise stratégique sur le territoire, qui nous permet d'anticiper les besoins futurs et de consolider la situation. En effet, derrière, ce sont des emplois, et on a vu à quel point une panne provoque du chômage technique très concret pour les travailleurs de cette entreprise, ce qui a des conséquences dans de nombreuses familles de notre territoire.

Je rejoins donc ce qui a été dit par Lionel PHILIPPE sur l'attention qu'il faut porter et sans cesse continuer à mettre toute notre énergie partout là où nous pouvons pour défendre cette entreprise, parce que la réindustrialisation, ou en tout cas le maintien de nos entreprises en matière d'industrialisation, ce sont aussi des emplois dans la transition écologique, et nous en avons besoin pour relever les défis qui sont face à nous. Ainsi, tous ensemble, soyons solidaires de cette situation, et je remercie Lionel PHILIPPE de l'avoir remise sur la table ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame VIGNOT, puis Monsieur FELT.

Mme VIGNOT.- Merci. C'est effectivement un dossier qui est arrivé très tardivement dans le mandat. On a eu cette réunion en Préfecture en présence de la Région et de l'ancien et du nouveau directeur du site. Ce qui avait été soulevé aussi et que je n'entends pas aujourd'hui, c'est finalement le soutien des banques. C'est vrai qu'on parle de trésorerie pour traverser une période extrêmement complexe, et là, très clairement, on s'était tous mis d'accord pour regarder auprès des banques, voir comment on peut imaginer le risque et voir les banques locales s'investir dans un des fleurons de notre territoire. Je pense donc qu'il faut aussi aller interpeller l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique, et les banques, bien sûr, en font partie. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est ce qui vient d'être dit à plusieurs voix : ce qui pose aussi problème, c'est la panne de tout ce qui est production d'énergie, qui est arrivée au moment même de cette crise. Il faut saluer le fait qu'il y a effectivement une baisse de consommation, mais qui est liée aussi au chômage technique. Cela veut dire qu'il y a effectivement un travail à refaire sur la façon dont le redressement pourrait être abordé, envisagé. Néanmoins, une chose est certaine, c'est qu'on a aussi besoin que les collectivités aillent voir les banques, parce que le risque ne peut pas être porté uniquement, si encore on le pouvait, par des collectivités, mais par l'ensemble du système économique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Marcel FELT.

M. FELT.- Merci, Monsieur le Président. Dans cette affaire de papier, il y a deux choses. La première question qu'il faut se poser, avant d'imaginer une aide éventuelle, et je ne sais pas si quelqu'un ici est capable de répondre est : quelle est l'ampleur du passif ? La deuxième question à se poser est : dans ce type d'activité, y a-t-il encore un marché ? Il y a une crise générale du papier à cause d'Internet, on ne fait plus assez de bouquins, on ne fait plus assez de journaux, donc le modèle économique est-il encore viable ? Avant d'imaginer un emplâtre ponctuel sur une jambe de bois, je crois qu'il faut se poser la question : quel est le passif ? Ça, c'est pour le tribunal et le juge-commissaire qui a géré ce dossier. Quelle est l'ampleur du passif et y a-t-il encore un avenir économique pour ce type d'activité ?

Sur le dossier Fralsen, Monsieur AYACHE a donné la véritable raison : c'est une gestion centralisée de la trésorerie au niveau de la *holding*.

Ensuite, on bouche les trous, puisque les comptes n'étaient manifestement pas équilibrés. En réalité, c'est un peu le système de la pyramide de Ponzi, mais à certains moments, cette pyramide, à la différence des pyramides égyptiennes, elle s'écroule.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je pense qu'il est temps de conclure. Allez, Madame CHASSAGNE, puis je conclurai.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. C'était aussi pour réaffirmer le soutien à la commune de Novillars, et plus largement au secteur. On entend bien dans les différents discours qu'il y a un consensus pour essayer de soutenir chacun à son niveau, ainsi que, dans ses compétences, la papeterie, qui reste un monument très important dans notre paysage. Surtout, je voulais remettre l'humain au cœur du questionnement, parce qu'il y a une question de marché – j'entends ce que vient de dire Monsieur FELT – avec des enjeux économiques majeurs, et il y aurait sans doute besoin d'un travail avec une expertise plus fine, qui est sans doute en train de se faire. Néanmoins, c'est également l'humain qui est au cœur de cette problématique et des enjeux sociaux avec des emplois à la clé. En l'occurrence, on a toute une infrastructure, on a un bassin d'emplois qu'il faut absolument protéger et maintenir.

Ainsi, en dehors des questions de marché pur, il y a également l'adaptation au territoire. On l'a dit aussi, c'est un lieu qui recycle – qui a su se recycler, j'ai failli le dire comme ça –, et on sait aussi qu'il y a des répercussions sur notre territoire plus large, y compris sur la Ville de Besançon. Je n'ai pas tout à fait la même analyse que Monsieur NAPPEZ : vous avez l'air positif sur le fait qu'il n'y ait pas de répercussions si l'entreprise se ferme sur les réseaux de chaleur ou sur ses relais puits d'eau, mais je serais un peu plus nuancée. En tout cas, je ne sais pas si on peut l'affirmer comme ça aujourd'hui.

Pour autant, il y a des emplois, il y a des familles, donc tout notre soutien à la commune de Novillars. Je pense qu'on doit aussi pouvoir trouver des leviers côté GBM, y compris avec le SYBERT. En tout cas, on se doit de le faire fortement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. On va clôturer ce dossier, qui n'en est pas un... Lionel, allez.

M. PHILIPPE.- Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir accordé un peu de temps à ce sujet important, et surtout urgent. Je ne veux pas que ce dossier soit politique. Si je me permets d'intervenir, c'est parce que les délais sont maintenant. Monsieur AYACHE, le directeur a effectivement bon espoir de passer la date du 27 mai, mais le couperet est le 7 juillet, date à laquelle, s'ils n'ont pas l'aide, ou en tout cas une garantie d'aide...

Cela a été évoqué, il faut effectivement solliciter les banques pour qu'elles puissent soutenir cette entreprise, qui est un écosystème. Anthony l'a bien dit, il y a une biomasse qu'il faut bien distinguer de la papeterie, mais ce n'est pas une relation client-fournisseur, c'est une relation partenaire-partenaire. Si aujourd'hui la papeterie est viable – je réponds à Monsieur FELT –, c'est parce qu'il y a la biomasse. Si la papeterie venait à disparaître, ce serait effectivement dramatique : la biomasse pourrait rester, mais l'énergie irait ailleurs. Ainsi, l'énergie qui serait produite à Novillars ou sur notre territoire servirait effectivement à chauffer Novillars, mais une grosse partie irait ailleurs, et il faut garder notre énergie sur notre territoire.

Je remercie aussi le SYBERT pour son soutien, mais encore une fois, si l'on venait à soutenir ponctuellement, maintenant, notamment sous forme de garantie de prêt, la papeterie, elle serait ensuite remise sur les rails.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Lionel.

Je ne pense pas, en tout cas à l'écoute des différents intervenants, que ce soit un sujet politique. C'est vraiment un sujet de fond sur lequel on est tous mobilisé en tant que tel. Je crois que là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Pour répondre peut-être à ta question, Marcel, je crois qu'au niveau de la trésorerie, c'est un manque de 1,5 M€. Le passif, je ne sais pas exactement, parce que je n'ai pas les éléments, mais je crois que c'est 1,5 M€ aujourd'hui en manque de trésorerie.

Madame VIGNOT, vous évoquez la problématique des banques. J'ai rencontré quelques banques. Vous avez fait cette réunion le 30 mars en Préfecture, juste après les élections municipales et avant les élections communautaires. Aujourd'hui, les banques sont claires : quand vous avez un redressement judiciaire, elles ne peuvent pas intervenir. Elles vous le disent, elles vous le disent très clairement. Nous, tant que la partie RJ (redressement judiciaire) n'est pas passée, on ne peut pas intervenir. Il en est donc de même pour nous, c'est-à-dire que tant que le problème de trésorerie n'aura pas été résorbé ou que des garanties n'auront pas été apportées pour résorber ce problème de trésorerie, nous ne pourrions pas intervenir ni sur la partie foncière dont on a parlé tout à l'heure – Patrick AYACHE s'en est fait aussi le relais – ni sur la partie investissement.

Aujourd'hui, nous sommes vraiment tous engagés dans cette démarche. Je peux vous le dire, je parle sous couvert des Vice-Présidents qui sont à la tribune. Je crois que lors de la première réunion de Bureau qu'on a pu tenir, c'est le premier sujet que j'ai amené sur la table en parlant de la papeterie. Aujourd'hui, nous sommes vraiment attentifs, vraiment très attentifs à ce sujet-là, en lien aussi avec les services de l'État, avec Monsieur le Préfet, et on va continuer à l'être. Il est vrai que la date du 27 mai est importante dans un premier temps, puis celle du mois de juillet arrivera, mais on va continuer à être attentif à tout cela.

En tout cas, merci pour ce débat. C'est exceptionnel que l'on échange sur un dossier qui ne fait pas partie de l'ordre du jour, mais il était quand même assez important de pouvoir le faire, cher Lionel.

Je ne sais plus si j'ai soumis à approbation le procès-verbal du 20 avril dernier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Marie-Jeanne BERNABEU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 20 avril 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 26 février 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le point suivant de l'ordre du jour, le rapport n° 2, il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026. Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Avant de rentrer vraiment dans l'ordre du jour de ce Conseil, je voudrais attirer votre attention, mais je pense qu'elle l'a déjà été, parce qu'aujourd'hui, je crois qu'on n'a rien à cacher ici au sein de Grand Besançon Métropole : on a tous été informés dernièrement, notamment par le biais d'un article de presse au niveau national relatant des propos qui ont été tenus par un élu, d'une part dans la sphère privée, sur les réseaux sociaux, mais qui, derrière, sont devenus publics, puisqu'ils ont été diffusés par cet article national.

On a souhaité, j'ai souhaité, en tout cas avec l'ensemble de l'exécutif, pas plus tard qu'aujourd'hui, puisque ça date d'hier – moi, je n'ai eu les éléments qu'hier en ma possession –, aborder ce sujet entre nous et avec l'élu concerné. Je voulais simplement vous dire que personnellement, mais aussi l'exécutif qui a pu s'exprimer aujourd'hui, si les propos ont effectivement été tenus en tant que tels, on se désolidarise complètement de ce qui a pu être dit et tenu, puisque ce type de publication, en tout cas pour nous, n'a pas sa place dans le débat politique ni plus largement dans le débat public.

Je voudrais également vous dire, puisqu'on a tous été destinataires d'un courrier émanant d'un parti politique, et je le redis ici, que j'ai une vision et que nous avons une vision conjointe au sein de Grand Besançon Métropole assez fédérale, très fédérale, de ce qu'est Grand Besançon Métropole, et ce ne sont pas les partis politiques qui feront Grand Besançon Métropole, encore moins autour de politiques politiciennes.

Je voulais vraiment l'aborder ici. Il n'y a rien à cacher, on a abordé les choses. Aujourd'hui, chacun doit prendre ses responsabilités. L'exécutif en a échangé très librement. On se donne le temps, je me donne le temps de pouvoir intervenir et interagir sur le sujet, mais je crois qu'il est important de pouvoir dire devant vous aujourd'hui qu'on ne cautionne pas et que je ne cautionne pas. Je me désolidarise complètement de certains propos qui ont pu être tenus sur les réseaux.

Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Déjà, merci d'avoir eu ce propos introductif et d'aborder ce sujet, qui est effectivement un sujet extrêmement important. Je pense que si on ne l'avait

pas abordé, quelque chose aurait manqué dans ce Conseil d'agglomération, donc merci de l'aborder de cette manière.

Je voulais intervenir par rapport à ce sujet, parce que peut-être que certains et certaines parmi nous n'ont pas vu la teneur des mots qui ont été mis sur les réseaux sociaux par cette personne. Ce sont des propos qui sont extrêmement, extrêmement graves : on parle de personnes nées en Afrique qui ont un QI inférieur, donc qui seraient inférieures ; on parle de personnes LGBT qui seraient des gens qui ne seraient pas normaux ; on parle d'un certain nombre de choses, en particulier des critiques qui ont pu être faites de manière outrancière, grasse, sexiste, misogyne, sur des personnes qui sont dans cette Assemblée. Il se trouve qu'à titre personnel, sur les réseaux sociaux, il peut m'arriver de voir un certain nombre de choses, et ce personnage a effectivement fait un certain nombre de commentaires me concernant, qui étaient des commentaires qui ne concernaient pas ce que je disais, mais plutôt ce que j'étais, pour dire les choses de manière très claire. Effectivement, il est important d'aborder cet élément.

Dont acte, l'exécutif s'est désolidarisé de ça.

Néanmoins, à titre personnel, je n'ai aucun doute sur la personne qui était derrière ce compte, le Vice-Président en question qui est derrière ce compte. J'ai eu accès à un certain nombre d'éléments qui me font dire de manière très claire que c'est lui, il n'y a pas de doute par rapport à ça. Il peut même mettre un procès en diffamation par rapport à ça, je n'ai aucun souci, je l'assume de manière forte et sans bavure. Cependant, pour moi, ça ne suffit pas. Si véritablement cette personne est derrière ces éléments, il est inacceptable qu'elle puisse rester à l'exécutif de Grand Besançon Métropole. Ici, je ne parle même pas de la question du Rassemblement national ou pas, même si les brebis galeuses au Rassemblement national, il commence à y en avoir quand même beaucoup, mais bref.

Au-delà de ça, je pense qu'il faut appeler à sa démission, et si jamais cette personne ne souhaite pas démissionner, parce qu'effectivement, on ne peut pas faire démissionner quelqu'un contre son gré, à mon sens, c'est votre rôle en tant que Président de l'Agglomération de lui retirer sa délégation. Je pense qu'on doit faire ça, que c'est le minimum que l'on puisse faire. Si on ne le fait pas et qu'on reste dans la situation telle qu'elle est, pour moi, il y a un souci. Se désolidariser, ça ne suffit pas : s'il n'y a pas de démission, il faut lui retirer sa délégation, si les propos sont vrais, et moi, je sais que les propos sont vrais.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER. - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, si les propos, les éléments relatés dans la presse sont exacts, les révélations rendues publiques sont d'une extrême gravité. Les propos racistes, sexistes et homophobes attribués à Monsieur BERNARD sont totalement incompatibles avec les responsabilités qui sont les siennes à la tête de Grand Besançon Métropole. On ne peut pas représenter l'ensemble des habitants de GBM et dans le même temps alimenter des contenus qui insultent une partie de nos concitoyens ; on ne peut pas réclamer l'honneur d'une responsabilité publique au sein de notre institution et de l'autre banaliser la haine sous couvert d'anonymat.

Nous sommes un certain nombre à ne pas avoir voté pour Monsieur BERNARD et nous sommes un certain nombre à avoir pleinement respecté la démocratie des urnes, mais aujourd'hui, la question n'est plus celle du vote, c'est celle de l'exigence morale minimale que doit porter notre institution. Nous n'avons pas été élus pour banaliser la haine, nous n'avons pas été élus pour laisser à la vice-présidence de GBM quelqu'un dont les agissements discréditent l'image de notre Collectivité et salissent la parole publique. Notre Assemblée doit rester fidèle à ce qu'elle doit être : une institution exemplaire, irréprochable, respectueuse de toutes et tous. Sur ce point, il ne peut y avoir ni ambiguïté ni complaisance.

En conséquence, j'aimerais entendre Monsieur BERNARD et je souhaite sa démission de la vice-présidence de Grand Besançon Métropole.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT. - Merci beaucoup. Effectivement, le moment est grave. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 27 mai – c'est visiblement une date qui va être marquante pour ce territoire –, un procès aura lieu après une plainte pour diffamation envers le groupuscule Némésis, qui, outre s'être introduit

en pleine cérémonie des vœux offerte aux agents de nos collectivités (GBM, Ville et CCAS) en 2024 a brandi un panneau sur lequel j'étais accusée de complicité de viol, viol attribué aux étrangers, suivi d'une diffusion sur les réseaux sociaux alléguant mon soutien aux violeurs. La justice s'exercera. Mais si je vous relate ces faits aujourd'hui dans cette Assemblée, c'est parce qu'un élu, sous couvert d'être anonyme derrière un compte qui s'appelle Seven FK, a exprimé son adhésion au mouvement Némésis et à ses actions, y compris celles me concernant.

La liberté d'expression protège fortement les élus, y compris lorsqu'ils tiennent des propos polémiques, mais cette liberté trouve des limites dans le droit de la presse, notamment en matière d'injures publiques, de propos discriminatoires et de harcèlement. Au-delà du pénal, un élu engage aussi sa responsabilité déontologique et institutionnelle liée à sa fonction. L'utilisation d'un compte comme Seven FK peut être perçue comme une volonté de dissimulation, et si l'auteur est identifié, il reste responsable. Or, il ne fait plus de doute, d'après les révélations de *Mediapart*, que derrière ce compte se cache Monsieur Franck BERNARD. Aussi, les élus du groupe que je représente, en tout cas moi-même, je dénonce avec la plus grande fermeté les propos inacceptables tenus par Franck BERNARD à mon encontre. Ces agissements sont contraires aux valeurs de la République et aux obligations déontologiques des élus. Nous demandons donc la mise en place de mesures pour garantir la sécurité et le respect de toutes les élues – je dis les « élues », parce que c'est aussi très sexiste. Je vous invite justement à ne pas lire cette prose.

Ainsi, nous vous demandons, en votre qualité de Président de l'Assemblée, de saisir sans délai la Commission de déontologie du Comité de gestion, avec lequel nous sommes en convention, afin d'examiner les manquements de Franck BERNARD à ses obligations d'élu. Nous vous rappelons que l'institution a le devoir de protéger ses membres et de sanctionner les comportements discriminatoires.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, Grand Bisontins, Grand Bisontines, nous souhaitons également intervenir au sujet de ces révélations. J'entends que vous vous désolidarisez, très bien, mais finalement, comment peut-on être surpris venant d'un membre du Rassemblement national ? L'extrême droite est ce qu'elle est.

Nous considérons qu'une ligne rouge a été franchie avec l'entrée pour la première fois dans l'histoire de Grand Besançon Métropole d'un élu du Rassemblement national dans l'exécutif communautaire. Face à l'extrême droite, nous pensons qu'il ne peut y avoir ni banalisation ni renoncement et que chacun doit prendre ses responsabilités. Depuis ce vote, des éléments ont été révélés publiquement dans la presse locale il y a plus de 15 jours, qui sont des propos publics et non des propos privés – je le précise, Monsieur le Président, sinon on n'y aurait pas eu accès –, et qui ont été repris par *Mediapart* concernant des publications attribuées à Monsieur BERNARD sur son compte Facebook sous pseudo, ne laissant aucun doute sur les idées qu'il porte : hommage à Jean-Marie LE PEN, attaque contre les minorités, propos racistes, hostiles à l'écologie, au féminisme et aux personnes LGBT+. Ces prises de position ne sont pas anecdotiques. Ces positions relayées par Monsieur BERNARD interrogent sur les valeurs que doit porter une institution chargée de décisions qui touchent concrètement la vie quotidienne : mobilité, logement, bifurcation écologique, services publics, etc.,

Parce que l'intercommunalité n'est pas un simple lieu de gestion, mais un espace de choix politiques, les élus Insoumis et Insoumises refusent toute banalisation de l'extrême droite, car en réalité, ce à quoi nous assistons à Besançon et ailleurs au sein des intercommunalités, c'est à une nouvelle étape du processus de fusion des droites et de l'extrême droite.

Je souhaite également rappeler que j'ai moi-même été prise pour cible dans des publications relayées par Monsieur BERNARD avec des attaques personnelles et sexistes, mais bien évidemment, jamais des arguments de fond. Je veux le dire très clairement et de vive voix à Monsieur BERNARD : je suis honorée de faire partie de celles qu'il attaque, car en effet, nous ne serons jamais dans le même camp politique. Le débat démocratique exige des arguments, et visiblement, vous n'en avez pas beaucoup.

Pour conclure et dans la logique de l'alerte que nous avons sonnée lors du Conseil communautaire du 20 avril dernier, nous demandons la démission de Monsieur BERNARD de ses fonctions exécutives.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame VÉZIÈS.

Simplement, parce que je crois qu'on n'a rien à cacher ici au sein de Grand Besançon Métropole, j'ai souhaité dès le début de ce Conseil communautaire donner la position de l'exécutif, pour en avoir encore une fois échangé pas plus tard qu'aujourd'hui.

Je vous entends les uns et les autres vous exprimer, et vous avez raison, sur les propos quand ils sont tenus de cette manière. Ils ne sont pas acceptables et on doit vraiment s'en désolidariser. Derrière, il y a des responsabilités qui doivent être prises et on prendra les responsabilités qui s'imposent, mais en se laissant le temps de le faire.

J'attire quand même aussi l'attention des uns et des autres. Madame VÉZIÈS, Monsieur ALEM, et même Madame VIGNOT, vous faites référence à des attaques dont vous avez été victimes. Je pense que tout le monde ici serait déjà bien inspiré de regarder comment chacun fonctionne avant de venir dénoncer certains agissements, puisque personnellement, j'ai également été victime de certaines attaques émanant de votre entourage proche. Je referme la parenthèse. Je crois donc que chacun doit aussi balayer devant sa porte avant de dire des choses, je vous le dis.

Derrière tout ça, il y a juste une chose qui me dérange dans vos interventions, c'est quand vous dites « mon groupe politique, nos groupes politiques ». Il n'y a pas de groupes politiques ; à Grand Besançon Métropole, il n'y a pas de groupes politiques. C'est un système, encore une fois fédéral, avec nos 67 communes qui sont engagées conjointement dans un Projet de territoire que nous portons, et j'ai la chance d'avoir Catherine BARTHELET qui porte cette mission en tant que première Vice-Présidente, notamment.

Ensuite, il y a aussi quelque chose qui nous porte, qu'on a tous signé, c'est la charte de l'élu. Quand vous reprenez les articles de la charte de l'élu, ils sont très clairs : on ne peut pas banaliser ce type de propos. La charte de l'élu est très claire par rapport à cela, c'est pour ça qu'on va prendre le temps de la réflexion. J'ai entendu vos intentions aux uns et aux autres, mais on va prendre le temps de la réflexion. J'aurai aussi un échange avec Franck BERNARD, puisque je m'en suis entretenu avec lui, je suis assez transparent avec lui aussi. Je le verrai personnellement en tête à tête sur ce sujet pour aborder cette situation personnellement. Encore une fois, j'ai découvert les choses tout récemment, certainement comme vous, lorsque l'article *Mediapart* est sorti hier, si je ne dis pas de bêtises. Cher Patrick, c'est toi qui me l'as envoyé, je ne l'avais pas vu, puisque ce n'est pas forcément une revue que je lis régulièrement.

Monsieur ALEM, je vous fais sourire.

M. ALEM.- Merci beaucoup. S'il y a eu des attaques vous concernant personnellement ou votre famille, je les condamne. Par principe, je peux être très virulent sur les questions politiques, mais dès que cela touche les personnes, et en particulier les familles, je condamne. Il n'y a pas de souci par rapport à ça.

Voici ce que je voulais vraiment savoir de manière très claire : si le compte Seven FK, donc ces différents éléments, vient de Monsieur BERNARD – moi, je n'en ai aucun doute, mais mettons ça de côté pour l'instant –, appelez-vous à sa démission, vous, en tant que Président de Grand Besançon Métropole ? S'il n'accepte pas pour une raison X ou Y, est-ce que vous lui retireriez sa délégation ? Je pense que c'est ce que l'on a besoin de savoir. Quel sera votre positionnement par rapport à ça ? C'est une question simple qui demande une réponse simple.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Juste pour compléter et répondre à ce que vous venez de nous dire, évidemment que toute attaque personnelle doit être condamnée. Par contre, je pense qu'on ne peut pas mettre sur le même plan des attaques racistes, sexistes, féministes, et des attaques qui peuvent être politiques à l'encontre d'un candidat dans une élection. En tout cas, ce qui a été relayé sur mon compte des réseaux sociaux pendant la campagne électorale vous concernant, ce sont des attaques politiques, c'est-à-dire des attaques sur le fond, jamais d'attaques personnelles. Évidemment que si vous avez été la cible

d'attaques personnelles, je le condamne fermement, il n'y a aucun doute là-dessus, mais vous ne pouvez pas mettre sur un pied d'égalité des attaques politiques et des attaques racistes. Je rappelle ici que le racisme n'est pas une opinion et que le racisme est un délit.

Ainsi, même question que Monsieur ALEM : en tant que Président de Grand Besançon Métropole, appelez-vous à la démission de Monsieur BERNARD ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je rappelle les propos qui sont tenus par Monsieur Franck BERNARD à mon encounter – entre autres, mais il en a servi pour tout le monde – : soutenir Némésis et soutenir des violeurs étrangers. Est-ce qu'on parle bien de la même chose ?

Moi, c'est pareil, je vais dire la même chose qu'Hasni et Séverine : on ne va pas mélanger le niveau des attaques, ce n'est juste pas possible. Aujourd'hui, on est en train de parler de propos qui sont pénalisables, d'accord ? J'aimerais donc que cette Assemblée reste à la hauteur de ce qu'elle est, c'est-à-dire que nous sommes des représentants de la République avec des valeurs que nous portons et qu'on ne peut pas se mettre à discuter d'autre chose que de la gravité de tels propos et de telles situations.

La question qui a été posée par Hasni ALEM est celle des responsabilités que vous allez prendre. J'entends qu'on puisse parler de réflexion, mais quand ce sont des propos aussi graves, en général, ce n'est pas de réflexion dont on parle, mais d'action. Puisque nous avons une convention sur la question de l'éthique et de la déontologie, c'est au moins attendre que vous alliez effectivement consulter cette commission, qui doit venir poser les termes, mais ça ne peut pas être une réflexion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- En complément, j'aimerais dire : plus jamais ça ! Comment on s'assure que cela ne se reproduise pas dans cette Assemblée ? La dernière fois qu'on s'est réunis, des alertes ont été formulées. Une alternative existait, la charte de gouvernance vous permettait de le faire, voire nous encourageait à le faire, puisqu'il est indiqué noir sur blanc dans cette charte, que j'avais encore tout à l'heure sous les yeux, qu'il faut que cela soit compatible avec les valeurs et le Projet de territoire. L'ensemble des choses ignobles qui sont écrites sur les réseaux sociaux... Les réseaux sociaux, ce n'est pas le cadre privé, c'est le cadre public, et quand vous publiez sur un réseau social, vous êtes responsable de ce que vous publiez. Lorsque ces propos ignobles arrivent dans la sphère publique, que l'on sait qu'ils existent, qu'il y a des alertes et que la prise de position est aussi tardive, c'est problématique.

Ainsi, comment allons-nous nous mettre autour de la table collectivement pour activer tout ce qui a été dit, des mesures d'urgence, mais plus globalement, à moyen et à long terme, un travail sur la solidité de notre Communauté, ensemble, et le mot « Communauté » est important, pour que cela ne se reproduise plus et qu'il y ait cette clause de conscience – on l'avait exprimé comme ça, je l'avais exprimé comme ça lors du vote – pour que, certes, il y a un préfléchage, mais que cette Assemblée, à la fin, décide qui elle souhaite voir dans son Bureau exécutif ?

Aujourd'hui, il manque une parole, celle de Monsieur BERNARD. Je rejoins Monsieur CROIZIER, et ce n'est pas souvent, Monsieur CROIZIER, que l'on se rejoint, mais là, je souhaiterais entendre Monsieur BERNARD, je souhaiterais qu'il ait la décence minimale de démissionner de son poste pour que l'on rouvre ce poste et que nous puissions revoter sur cette vice-présidence. La moindre des choses qui pourrait être faite lorsqu'on est accusé et que l'on sait ce qui a été produit, c'est de se mettre en retrait. Aussi, je vous regarde et je vous demande, Monsieur BERNARD, de nous exprimer les choses, de nous dire pourquoi, à un moment donné, en vous cachant derrière le paravent des réseaux sociaux, vous avez déversé une haine absolue contre les femmes, contre les LGBT, contre même la Présidente de cette Assemblée. Pourquoi, comment ? Comment comptez-vous aujourd'hui prendre vos responsabilités ? Vous êtes Vice-Président, prenez vos responsabilités. Aujourd'hui, vous n'avez plus

votre place dans le Bureau de Grand Besançon Métropole. De chacune et chacun, j'entends des prises de conscience tardives, mais il est encore temps, collectivement, de faire autrement.

M. LE PRÉSIDENT. - Franck BERNARD.

M. BERNARD. - Merci, Président. Effectivement, ce compte, c'est moi qui le tiens. Je ne suis pas tout seul, mais c'est moi, on va le dire comme ça. C'est un compte privé, quelqu'un a réussi à venir dessus. Toutes les publications qui ont été relayées par *Mediapart* sont pour la plupart des publications privées. Ce ne sont pas des créations de ma part, j'ai simplement relayé des informations, qui, à un moment, m'ont sensibilisé.

Je vois qu'il y en a une... Par exemple, on ressort une histoire de 2021. Effectivement, en 2021, j'ai republié une information. Vous ne me taxerez pas de raciste, je ne vois pas ce qu'il y a de raciste, d'anti-LGBT. Je ne suis pas anti-LGBT, je suis pour la protection des familles, je suis pour la protection des familles. Me qualifier de féministe, non. Je respecte les femmes, je ne vois absolument pas à quel moment je peux être contre les femmes. C'est votre vision, c'est logique, nous n'avons pas les mêmes obédiences politiques, c'est clair. Vous voyez les choses de cette manière ; moi, je les vois totalement différemment.

Effectivement, j'ai pu envoyer des petits tacles sur des commentaires. Madame VIGNOT, Madame VÉZIÉS, si je vous ai blessées, je vous présente mes excuses. Vous ne les accepterez pas, mais je vous les présente quand même. C'était un petit tacle, c'était un moment politique. À ce moment-là, ça se lâche. Je pense que vous aussi, vous n'avez pas manqué de tacler des commentaires de leaders politiques de mon obédience.

J'ai juste un souvenir : à l'époque où Madame VIGNOT était quand même Présidente de GBM, elle arpentait les rues de Besançon en hurlant avec plusieurs collègues à elle – excusez-moi, je n'aime pas la vulgarité – : « La jeunesse emmerde le Front national ». Un Président de GBM en fonction qui arpente les rues de sa ville en hurlant ça, je trouve que ce n'est pas très élégant non plus. Vous voyez, les petits tacles, ça fait quand même un peu partie du jeu politique aussi.

Attendez, je finis. En fait, ce que vous avez trouvé sur ce Facebook, vous l'interprétez à votre façon, c'est logique. J'ai bien compris que dès mon élection, j'étais l'homme à abattre, le mauvais élément parmi l'Assemblée. Malgré tout, je trouve que le Bureau a quand même une représentation : ça va de la gauche jusqu'à moi, on va dire. Il y a une personne qui est socialiste, il y a des gens du centre, il y a des LR. Je trouvais que la représentation, la pluralité, était bien représentée au sein du Bureau.

Ce soir, je suis l'homme à abattre, je l'entends bien. Vous me faites des reproches, c'est vous qui les qualifiez, chacun va dire : « Allez, lisez l'article ». Non, l'article est orienté, donc c'est toujours pareil, c'est *Mediapart* qui prend la parole. Depuis que les choses sont sorties sur les journaux locaux, c'est bizarre, mais aucun journal « de droite » n'a relayé ces choses-là, parce que ça ne les intéresse pas, je pense. Ils ont des sujets plus importants à traiter.

Je le répète, c'était un compte privé, j'échangeais avec des amis, voilà, mais allez dessus, je n'ai jamais... Il y a peut-être des choses qui ont pu choquer des personnes, on a tous une sensibilité à un certain niveau. Je n'ai fait aucune création, tout ce que j'ai envoyé, je l'ai simplement recopié : j'ai renvoyé des choses qui me marquaient, des discours politiques, des articles de journaux. Je suis l'auteur, je ne minimise pas. C'est moi, je suis responsable, j'assume, mais je ne suis pas responsable, si vous voulez, des articles ou des choses qui ont été publiées.

Si vous voulez ma tête, vous aurez peut-être ma tête, je ne sais pas. Je ne vais pas me plaindre, j'assume. Ça restait du privé, quelqu'un a réussi à rentrer sur ce réseau, je répète les choses. Me qualifier de raciste, si vous voulez. De toute façon, à partir du moment où l'on n'est pas d'accord avec vous, on est obligatoirement soit raciste, soit xénophobe, contre les femmes, contre les minorités. Vous savez bien que dans le parti auquel vous m'avez rattaché, il y a de tout : il y a des gens de différentes ethnies, il y a des gens de différentes orientations sexuelles. Libre à eux, je n'ai pas à faire de commentaires, ça ne me concerne pas.

Moi, je ne vois qu'une chose, c'est protéger mon pays. C'est ma déformation professionnelle après 35 ans de carrière, mais je suis toujours resté là-dedans : protéger mon pays, peu importe les couleurs,

peu importe les orientations, je m'en fiche. Ce que je veux, c'est pouvoir vivre en paix, tranquillement, apaisé.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Patrick AYACHE.

M. AYACHE. - Tout le monde ici connaît ma position, je l'avais exprimée lors du dernier Conseil communautaire avec passion, avec virulence peut-être aussi. Évidemment, ce qu'il s'est passé depuis, et notamment les révélations de *Mediapart*, que j'ai effectivement transmises hier ou avant-hier, je ne sais plus, hier peut-être, au Président, qui ne les avait pas, sont horribles. Il y a d'un côté les thèses du Rassemblement national – on est d'accord ou l'on n'est pas d'accord, vous connaissez mon point de vue –, mais le Rassemblement national est un parti politique autorisé, donc il faut se battre. C'est mon combat : il faut se battre contre lui, il faut absolument tout faire pour empêcher qu'un jour, nous soyons gouvernés par ce parti.

En revanche, quand on dit – Franck BERNARD le sait bien, puisqu'on en a parlé en exécutif – que par exemple, dans une carte du monde, il y a les Africains, qui ont un QI inférieur à d'autres, et notamment aux petits blonds européens, ce qui est mon cas, bien sûr, vous avez remarqué, on n'est plus dans les thèses du Rassemblement national, en tout cas dans les thèses officielles, on est bien sous le coup d'un délit, puisque le racisme est un délit. Je ne prends que cet exemple, vous avez pris les autres.

Néanmoins, je soutiens la position de Ludovic FAGAUT, nous l'avons prise en exécutif tout à l'heure. D'ailleurs, je dois dire que tous les collègues qui se sont exprimés l'ont fait dans le même sens, même ceux qui ne partageaient pas mon point de vue lors de la précédente séance. Il y a donc eu un choc général dans notre Assemblée exécutive, mais cette idée de dire...

Oui, effectivement, la démission est une hypothèse, elle appartient à Franck BERNARD, il l'a dit tout à l'heure. Il y a d'autres hypothèses, il y a la voie judiciaire, mais cette idée de dire que je vais prendre le temps, très court, de la réflexion pour savoir comment, face à une telle situation, on peut agir et aboutir, parce que s'il s'agit de faire un peu de vent pendant quelque temps et finalement recommencer la vie comme elle était auparavant, ça ne sert à rien. Je soutiens donc cette proposition de Ludovic FAGAUT, qui reviendra, je pense, vers l'exécutif avec une proposition. Je soutiens également l'idée que tu nous as proposée tout à l'heure de recevoir Franck BERNARD et de procéder en deux étapes pour aboutir à une décision qui, je l'espère du fond du cœur pour notre crédibilité à tous, ira dans le sens de ce que beaucoup d'entre vous, de Laurent CROIZIER à Hasni, ont réclamé, c'est-à-dire le retrait ou la démission de ses fonctions de Vice-Président de Franck BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LEUBA.

M. LEUBA. - Je regrette vos propos de tout à l'heure, Monsieur FAGAUT, de mettre sur le même niveau ce que vous avez pu vivre sans citer vos sources, sans citer les messages, sans citer les personnes. Je trouve que c'est assez facile comme discours. Aujourd'hui, vous avez quelqu'un qui assume totalement ses propos. Vous posiez la question tout à l'heure de savoir s'il y avait un lien entre ce site et les propos de Monsieur BERNARD, vous avez donc sa réponse. C'est ce que je souhaitais entendre et je remercie Monsieur CROIZIER de lui avoir posé la question. Maintenant que vous avez sa réponse et la totalité des propos qui ont été fournis sur les sites dont on parle, quelle décision souhaitez-vous prendre ? Est-ce qu'un retrait de délégation est possible, oui ou non ? Est-ce que vous avez besoin d'un aval de l'Assemblée ou pas ? Quelle est votre position aujourd'hui ?

Il y avait un risque, il y a eu des alertes politiques qui ont été émises dans cette Assemblée. Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'on a encore besoin de réflexion. Ce risque a été entendu par les uns et les autres, beaucoup se sont exprimés, beaucoup se sont abstenus. Aujourd'hui, nous avons une confirmation, une confirmation des doutes qui pouvaient arriver. Moi, j'ai entendu le respect de la charte, j'ai entendu les propos des uns et des autres, je les ai respectés et j'ai effectivement respecté le secret de l'isoloir, mais maintenant, nous savons, maintenant, nous avons entendu, maintenant, nous avons entendu les propos de Monsieur BERNARD, donc est-ce que l'on ne peut pas prendre une décision ?

Y a-t-il besoin d'avoir des commissions, d'entendre des gens, d'entendre des personnes, d'en savoir plus par rapport aux propos qui ont été entendus ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur LEUBA.

Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je rejoins ce qui vient d'être dit, mais Monsieur BERNARD, je vous invitais, avec Monsieur CROIZIER, à prendre la parole, et finalement, c'est extrêmement révélateur : vous assumez que cette page est votre page, vous dites même plusieurs fois « mon obédience », vous ne reconnaissez pas la gravité des faits, puisque vous parlez de tacles alors qu'il s'agit de plusieurs publications qui tombent sous le coup de la loi. En disant également que ce que vous dites est privé, vous révélez la véritable nature derrière le vernis. Moi, je n'ai aucun problème, vous pouvez être tout à fait sympathique, la réalité, c'est que ce que vous postez ici révèle le fond politique qui vous a motivé à faire de la politique, puis à être élu. Ce fond politique – plusieurs exemples ont été cités – n'est absolument pas compatible avec cette Assemblée et avec ce qu'est le cœur même de notre Communauté, notre Communauté urbaine, qui se fonde aussi autour des valeurs de la République.

Je m'excuse, je suis un peu ému, parce que franchement, intimement, ce qui est publié me choque profondément. Je ne sais même pas comment on peut oser affirmer à la tribune ici : « Oui, c'est moi qui ai publié ce genre de choses avec mes amis ». Rien que d'affirmer cela devrait vous permettre de vous mettre de côté, de vous dire : « Je n'ai plus ma place ici », parce que ça révèle des choses qui ne sont pas compatibles avec les valeurs de la République.

Vous affirmez vouloir protéger votre pays. Moi aussi, nous aussi, nous voulons protéger notre pays, et dans ce pays, il y a des choses qui sont absolument majeures, ce sont des valeurs fondamentales, et à travers plusieurs publications, vous vous êtes mis complètement en travers de ces valeurs fondamentales, qui font que la liberté d'expression ne permet pas de diffamer, de discriminer, d'exclure les uns ou les autres, et vos publications participaient à diffamer et à exclure. Vous assumez, vous l'avez dit droit dans les yeux. Ainsi, droit dans les yeux, je vous le dis : Monsieur, ayez un minimum de dignité et reconnaissez que vous n'avez plus votre place dans le Bureau exécutif.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais aller dans le sens des questionnements qui viennent d'être nommés, puisque Franck BERNARD, *a priori*, ne prend pas la voie de la démission, bien que certains propos l'invitent à y réfléchir fortement vu la gravité des propos. L'autre option qui est émise, qui a été proposée dans cette Assemblée par plusieurs élus républicains, était que le Président, le Bureau, puisse retirer la délégation. C'est *a priori* une possibilité technique, juridique, donc on aimerait bien vous entendre, Monsieur le Président, sur cette possibilité de retrait de la délégation.

Je ne reviens pas en détail sur le propos, tellement euphémisé que c'en est absolument révoltant. Comment est-ce possible ? Aujourd'hui, nous sommes quand même des élus de la République en conscience, nous savons qu'au niveau des réseaux sociaux, il y a aussi une question d'identité numérique, qu'il y a forcément, à travers ces expressions, une partie de vos propres valeurs qui est reflétée – ça, vous ne vous en êtes pas caché. Néanmoins, ici, dans cette Assemblée, en tant qu'élus de la République, nous sommes engagés, bien sûr, pour l'intérêt général, mais dans une perspective respectueuse et empathique, et ce n'est absolument pas ce que ces messages reflètent.

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick. Non. Catherine, pardon.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. Il est vrai que beaucoup de choses ont été dites, c'est difficile de ne pas s'exprimer sur ce sujet, qui est effectivement très grave, on l'a tous dit et on l'a vraiment abordé en tant que tel lors de notre Bureau de l'exécutif et en présence de Franck BERNARD, comme nous le faisons ce soir. C'est aussi un moment particulier, je rejoins tous les propos, quand on aborde la gravité, le fait que ces propos sont bien évidemment condamnables et terriblement choquants, y compris sur des posts plus récents où la réaction, et finalement les explications données par Franck BERNARD ne sont pas satisfaisantes du tout. Je lui ai dit tout à l'heure également qu'en tant que femme, je me suis aussi sentie très agressée par cette vision très rétrograde de la femme, et je partage que les explications données ne sont finalement pas du tout rassurantes.

L'idée que reposter un contenu qu'on n'a pas fait soi-même serait finalement moins grave, évidemment qu'on ne peut pas être d'accord avec ça non plus. Bien sûr qu'on est responsable de ce qu'on publie, et quand on reposte quelque chose, c'est qu'*a priori*, ça veut dire ce que ça veut dire : on le partage, on est d'accord. On ne peut donc pas se cacher derrière ça.

On ne peut pas se cacher derrière le fait que c'est un des posts les plus... On n'a pas tout vu, forcément, probablement qu'on n'a pas tout vu. Vous hochez la tête, mais on n'a certainement pas tout vu, parce qu'apparemment, c'est un compte qui est très fourni. Moi, comme le Président, j'ai vu uniquement ce qui est sorti sur *Mediapart*. C'est quelque chose de 2021, certes, mais en 2021, Franck BERNARD avait déjà signé la charte de l'élu, elle existait déjà et il était déjà engagé dans la vie publique au sein même de ce Conseil communautaire.

Je fais partie de celles et ceux qui, comme vous tous ici, je crois, se sentent tout simplement trahis. Je crois que c'est ça que l'on ressent. On parle d'émotion, on parle de gêne. Je crois que très peu de personnes ici partagent les valeurs du Rassemblement national, mais on a tenu à respecter la charte de gouvernance. Cela fut un moment très difficile pour nous tous au sein du Bureau, pour la plupart d'entre nous. On a fait le travail, et ça aussi, on l'a expliqué à Monsieur BERNARD ce midi, et maintenant, ces posts rejaillissent et « éclaboussent », si je peux l'exprimer comme ça, parce que je crois que vu certains contenus, on peut le dire comme ça, absolument toute la Communauté urbaine, et pas seulement par des médias. Au départ, c'est arrivé par un média plus local, mais ça va retentir partout et on sait parfaitement bien que ça ne va pas s'arrêter là.

Effectivement, on le partage comme vous, je crois qu'il a été dit qu'il n'y a pas d'issue favorable. Le Président n'a pas cherché à dire qu'il y aura autre chose qu'une issue défavorable, il a juste demandé un petit moment pour définir de quelle façon ça se passera.

Madame VIGNOT évoquait effectivement le recours au déontologue. Grand Besançon dispose d'avocats, etc. En tout cas, le nécessaire va être fait, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce sujet. Je tiens à le dire également.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ. - Merci, Monsieur le Président. C'est effectivement un moment fondateur pour cette mandature, je pense. Il faut percer cet abcès, on est en train de le faire collectivement. Moi, je crois qu'il est indispensable aujourd'hui de laisser la parole au droit. Il y a cette grande loi du 29 juillet 1881 qui nous offre encore toutes les clés pour répondre à ces problématiques. Partager, même si on n'est pas l'auteur, c'est faire de la publicité, et la publicité est effectivement l'élément déclencheur du délit.

Je vous avoue que j'ai plutôt mal vécu la séance de l'autre fois, une forme de légalisme par rapport à la charte, comme beaucoup d'entre vous, mais aussi cette inquiétude par rapport aux propos rapportés déjà à l'époque, et c'est essentiel pour notre Communauté. Ce sont nos fondements républicains qui sont attaqués au plus profond d'eux-mêmes. Je dois dire qu'aujourd'hui, entendre la clarté des propos de Laurent – je le remercie par rapport à cela – me rassure quelque part, et je crois que ce que Catherine vient de nous dire aussi est essentiel. Nous avons toutes les cartes en main juridiques pour répondre à cette situation.

Il faut réagir. J'entends qu'on ait besoin de se retourner vers les services, vers les conseils, mais je pense qu'il faut réagir vite. Ce moment, je vous remercie de nous l'avoir donné collectivement et de ne pas avoir réglé cela en petit comité au sein de l'exécutif, parce que ça nous concerne tous, les uns et les autres. Nous allons attendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pour conclure peut-être sur cet épisode, et notamment en réponse à Monsieur LAIDIÉ, je crois que ce n'était ni mon intention ni notre intention de mettre la poussière sous le tapis. Si je l'ai évoqué tout de suite en début de Conseil communautaire, c'était bien pour cette raison. Elle impacte le début de ma mandature, elle nous impacte, nous, conjointement, exécutif, mais elle nous impacte aussi tous collectivement. C'est pour ça que j'ai souhaité en parler moi-même aujourd'hui, lancer le sujet, et surtout condamner et me désolidariser du type de propos qui ont pu être tenus. Je le dis devant Franck BERNARD, parce que j'ai tenu les mêmes propos aujourd'hui devant lui en Bureau exécutif.

Je ne répondrai pas aux différents éléments portés notamment par Monsieur LEUBA. C'est Monsieur le Procureur qui aura tous les éléments, ce n'est pas Monsieur LEUBA qui aura les éléments me concernant, puisque je m'en suis entretenu avec Monsieur le Procureur. Quand vous me dites « sans citer mes sources », etc., c'est Monsieur le Procureur qui aura mes sources, ce n'est pas Monsieur LEUBA qui aura mes sources sur ce que j'ai vécu moi, personnellement, et certains ici sont présents aussi dans cette Assemblée.

Je voudrais simplement vous dire que vous connaissez aussi mon combat, mon combat contre les extrêmes, contre tous les extrêmes, qu'elles soient d'extrême gauche ou d'extrême droite. Aujourd'hui, je ne laisserai pas passer ce genre de choses, c'est pour ça qu'il était important qu'on puisse le faire. Je crois que ce n'est même pas une question d'étiquette politique, on est au-delà de l'étiquette politique, on est vraiment sur l'éthique personnelle et sur la valeur personnelle.

Je crois qu'aujourd'hui, la situation n'est plus tenable, j'en appelle à chacun de prendre ses responsabilités. Je les prendrai. C'est pour ça qu'on se doit aussi de prendre le temps nécessaire, parce qu'on a des conseillers juridiques sur le domaine, on a effectivement le déontologue qui peut nous accompagner. Rien n'est interdit aujourd'hui en la matière, mais on ne réagit pas comme ça sur un coup de tête par rapport à une situation que l'on n'accepte pas. En tout cas, des mesures seront prises à cet endroit.

Merci des échanges, il était important de pouvoir le faire en début de Conseil d'agglomération et que tout le monde puisse s'exprimer sur le sujet.

M. DERIOT.- Je voudrais intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon, excuse-moi.

M. DERIOT.- J'entends tout le monde, j'entends les propos. J'ai découvert ces propos cet après-midi. Comme vous, je trouve ça insupportable. Je suis Vice-Président, et aujourd'hui, c'est un honneur pour moi. Vous m'avez élu et je vous en remercie. Mais je le dis franchement : dans l'état actuel des choses, si Monsieur BERNARD reste, personnellement, je partirai et je démissionnerai, car je ne peux pas accepter de tels propos, qui sont une insulte pour la République. Voilà, je vous donne ma position. Je ne veux pas non plus que ce soit une pression pour notre Président, mais je trouve qu'en tant que Vice-Président, je suis éclaboussé par ce genre de choses. Nous sommes des gens respectables, nous devons continuer à l'être et nous devons respecter la République. Je la respecte, j'ai des principes et je n'hésiterai pas à démissionner.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de pression en ce qui me concerne, juste la mesure à prendre en temps et en heure. Le Président que je suis et l'exécutif que nous sommes, et vous tous, on n'a pas demandé tout ça non plus. Aujourd'hui, on le subit. En tout cas, on prendra nos responsabilités en conséquence sur le sujet.

On va clôturer ce débat, je crois que tout le monde a pu s'exprimer très largement, très légitimement. Je vous propose donc de passer au rapport...

Monsieur LEUBA, je crois que tout le monde a pu s'exprimer, le Président vient de conclure les choses. Je crois qu'on va peut-être en rester là. Vous en êtes d'accord ?

A l'unanimité des membres en exercice lors du précédent mandat, le Conseil Communautaire approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3. **Délégation du Conseil Communautaire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions de la fin de mandature 2020-2026**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 3, la délégation du Conseil communautaire pour accomplir certains actes de gestion courante avec le bilan des décisions de la fin de mandature 2020-2026, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

(S'adressant à Monsieur LEUBA) Ça concerne le rapport n° 3 ?

M. LEUBA.- Non, c'était juste avant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que j'avais conclu sur le rapport, on n'y reviendra pas. Ce n'était même pas un rapport, c'était un point d'intervention.

M. LEUBA.- Vous m'avez interpellé, c'est pour ça.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je vous ai donné ma réponse, à savoir que je ne donnerai pas mes éléments à Monsieur LEUBA, c'est le procureur qui les aura. Je pense que j'ai été assez clair sur le sujet.

M. LEUBA.- C'est vous qui avez cité ces propos. Je voulais juste poser une question sur le juridique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 3, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions de la fin de mandature 2020-2026 de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. **Création des commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 4, la création des commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement, conformément aux dispositions des différents articles du Code général des collectivités territoriales et suite à l'article 5.2 des statuts de GBM, le Conseil communautaire détermine les commissions spécialisées chargées de donner tout avis, tous les avis, en tout cas, et de préparer les décisions. Vous avez les sept commissions qui ont été installées, avec leur dénomination, donc je ne vais pas forcément vous faire la lecture des sept commissions.

Est-ce que ça appelle des observations de votre part ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **approuve la création des commissions et leur champ de compétence,**
- **prend acte des règles d'organisation et de fonctionnement desdites commissions thématiques actuellement édictées au Règlement Intérieur du Conseil communautaire. Ces règles seront précisées dans le cadre du nouveau Règlement Intérieur du Conseil communautaire qui sera soumis pour adoption au cours d'une séance ultérieure.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. **Désignation des conseillers de GBM dans les commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement,**

M. LE PRÉSIDENT.- Le point suivant de l'ordre du jour, le point n° 5, porte sur la désignation des conseillers de Grand Besançon Métropole dans les commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement.

(Diffusion d'un diaporama)

Je pense que les tableaux vont être diffusés, je vous laisse prendre connaissance des différentes commissions. Si jamais il y a des erreurs, n'hésitez pas à nous en faire part.

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- désigne les Conseillers Communautaires dans les commissions thématiques,
- désigne 24 titulaires et 7 suppléants pour représenter GBM au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Création et désignation des membres

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 6 concerne la Commission consultative des services publics locaux avec la création et la désignation des membres : le Président de Grand Besançon Métropole ou son représentant, puisque ce sera Catherine BARTHELET qui me représentera dans cette commission, qui comporte 17 membres, avec huit représentants de Grand Besançon Métropole et huit représentants d'associations locales, disposant chacune d'un représentant qu'elle désigne. Vous avez la liste qui s'affiche à l'écran.

(Diffusion d'un diaporama)

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de GBM et fixe le nombre de ses membres,
- désigne les représentants de GBM et les associations locales membres de la CCSPL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 7 porte sur la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, communément appelée la CLECT, qui examine les charges transférées et procède à leur évaluation selon les méthodes prévues par le règlement en vigueur. C'est Pascal ROUTHIER qui animera les différentes séances de CLECT. Conformément aux règles portées au sein de Grand Besançon Métropole, nous avons un représentant par collectivité, 55 pour la commune de Besançon et deux pour la commune de Saint-Vit. Ce n'est ni plus ni moins que l'Assemblée de Grand Besançon Métropole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Crée la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM,
- Définit la composition et le fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Désignation de représentants de GBM dans des Syndicats Mixtes

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le point suivant de l'ordre du jour, qui est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans différents syndicats, ce sont des ajustements que vous allez voir sur les tableaux avec des transferts, en tout cas sur Nancray.

(Diffusion d'un diaporama)

Ici, c'est le Syndicat du Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray qui est positionné, avec six titulaires et six suppléants.

Ensuite, vous allez voir en gras les différentes modifications qui interviennent suite aux désignations apparues le 20 avril dernier. Je vous laisse prendre connaissance des modifications qui apparaissent.

Oui, Monsieur BOUSSET Jean-Marc.

M. BOUSSET. - On a vu apparaître à l'écran les conseillers présents au SYBERT, donc c'est simplement pour vous indiquer que les élections de l'exécutif du SYBERT ont eu lieu mardi. Les résultats sont les suivants : j'en suis le nouveau Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Félicitations.

M. BOUSSET. - Merci.

- Nathalie BOUVET est première Vice-Présidente en charge de la valorisation organique ;
- Olivier LEGAIN est deuxième Vice-Président en charge de la communication, entre autres ;
- Henri BERMOND est cinquième Vice-Président, il aura en charge le centre de tri et l'installation de tri et massification.

Les quatre autres membres du Bureau :

- Guillaume BAILLY ;
- Patrick BOUZAT ;
- Patrick JACQUES ;
- Patrick VERDIER.

Il n'y a que des Patrick, donc il faudra trouver un moyen mnémotechnique pour les retrouver.

Les élections sont faites.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et félicitations à toutes et tous pour votre engagement. Merci, Jean-Marc, pour ces précisions.

Sur le rapport n° 9, qui est la désignation...

Mme VÉZIÈS. - Excusez-moi, j'avais une question. Je voulais savoir pourquoi, dans la composition du SYBERT, il est proposé que Monsieur Franck BERNARD passe en titulaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce qu'aujourd'hui, dans le cadre de sa délégation actuelle, encore, il a les déchets, donc il était légitime qu'il soit au SYBERT en tant que titulaire. Il y avait eu une erreur d'affichage le 20 avril dernier, et aujourd'hui, au regard de la délégation, il est légitime à pouvoir siéger au SYBERT, au regard de sa délégation en tant que Vice-Président.

Mme VÉZIÈS. - OK, j'entends. Du coup, est-ce que je peux me permettre d'avoir un point de vigilance et de dire quelques mots à ce propos ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous en prie, allez-y.

Mme VÉZIÈS. - Je vous remercie. Notre inquiétude est d'autant plus forte au regard du rôle qui serait confié à Monsieur BERNARD au sein...

M. LE PRÉSIDENT. - Ne revenez pas sur le sujet, parce que...

Mme VÉZIÈS. - Non, non, j'y ne reviens pas. Je vais aller sur le fond. Ne vous inquiétez pas, je vais aller sur le fond.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez directement sur le fond.

Mme VÉZIÈS. - Je vais sur le fond, il n'y a pas de souci.

... qui est confié à Monsieur BERNARD, tout simplement parce que Grand Besançon Métropole est un territoire pionnier en matière de gestion des déchets, avec une ambition écologique claire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, puis celui qu'on réemploie, composte ou recycle, l'incinération ne devant intervenir qu'en dernier recours. Nous sommes attachés à cette philosophie de bifurcation écologique et nous sommes inquiets de voir participer, en tant que titulaire au sein du SYBERT, un membre d'un parti qui remet en cause les enjeux climatiques et combat régulièrement les politiques écologiques. Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous votez donc contre la délibération n° 8, la désignation de tous les membres rattachés, en sachant qu'il n'y a pas le SYBERT dedans ?

Mme VÉZIÈS. - Dans la délibération 8, il y a l'inversion entre Franck BERNARD...

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, par rapport à l'inversion.

Mme VÉZIÈS. - Oui, sur l'inversion.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, très bien. Je remets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Une seule. Des abstentions ? Une seule opposition. Je vous remercie.

A la majorité, le Conseil communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein du Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray.
- Enfin, désigne :
 - Messieurs Frédéric MULIN et Michel LANQUETIN en qualité de titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO),
 - Monsieur Lilian CALVAT en qualité de titulaire et Monsieur Hervé PONT en qualité de suppléant au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV),
 - Monsieur Franck BERNARD en qualité de titulaire et Monsieur Pascal DIMANCHE en qualité de suppléant au Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),
 - Monsieur Pascal ORLANDI en qualité de suppléant au Syndicat Mixte Lumière.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 2

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

Mmes Anne FALGA (1) et Myriam LEMERCIER (1) et MM. Florent BAILLY (2), René BLAISON (1), Pascal DERIOT (1), Ludovic FAGAUT (1), Abdel GHEZALI (1), Pierre-Charles HENRY (1) et Djilali SAHLAOUI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Le point n° 9 porte sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans différentes sociétés d'économie mixte, notamment avec Loge.GBM et Batifranc. Les tableaux s'affichent.

(Diffusion d'un diaporama)

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport n° 10, ce sont des représentants, cette fois-ci dans les sociétés publiques locales, dans les différentes SPL : la SPL Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté et la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté. Vous avez les différents représentants qui s'affichent.

M. MELLION.- S'il vous plaît, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon. Je vous en prie.

M. MELLION.- Je voulais parler sur le point 9, mais vous n'avez pas vu ma main levée.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon, excusez-moi.

M. MELLION.- Je voulais prendre la parole au sujet de la problématique du logement, puisque c'est ce qu'on votait, et notamment du logement social.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous arrête tout de suite. Là, on parle des désignations des représentants, on ne rentre pas sur la politique du logement. Avez-vous une observation ou une remarque à faire concernant les désignations dans le rapport n° 9 ?

M. MELLION.- Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai bien regardé les prises... les mains. Je ne l'ai peut-être pas vue, mais est-ce que ça concerne les désignations ?

M. MELLION.- Vous avez bien regardé les prises de mains ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai regardé, peut-être que je vous ai loupé, désolé.

M. MELLION.- J'ai même dit : « *S'il vous plaît* », mais ce n'est pas grave, il n'y a pas de souci. C'est une remarque sur...

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que votre intervention vient sur... ?

M. MELLION.- Sur la problématique du logement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est donc pas le rapport de ce soir, puisque le rapport de ce soir traite des désignations des représentants.

M. MELLION.- Dans Loge.GBM.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais aujourd'hui, on ne parle pas du logement en tant que tel. Ce n'est pas un dossier sur la politique du logement, c'est un dossier sur la désignation des différents élus siégeant dans Loge.GBM ou à Batifranc. Avez-vous une intervention à faire sur les représentants, oui ou non ? Ma question est simple.

M. MELLION.- Non.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **D'une part, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).**
- **D'autre part, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des SEM LOGE.GBM et Batifranc.**
- **Enfin, autorise les conseillers communautaires désignés dans ces SEM à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'administration de la structure.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

10. Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 10, désignation de représentants de GBM dans les différentes sociétés publiques. Sur la SPL...

Mme VÉZIÈS.- Monsieur FAGAUT, excusez-moi...

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, je ne vous ai pas donné la parole.

Mme VÉZIÈS.- Parce que vous ne me voyez pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que je suis en train de lire le rapport, si vous me permettez.

Sur la SPL Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté et la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté, voilà les titulaires.

(Diffusion d'un diaporama)

Y a-t-il des prises de parole concernant ces désignations ?

Mme VÉZIÈS.- Ça ne concerne pas ces désignations, ça concerne...

M. LE PRÉSIDENT.- Ça ne concerne donc pas le rapport.

Mme VÉZIÈS.- Ça concerne Monsieur MELLION.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas donné la parole. Est-ce que ça concerne le rapport, oui ou non, Madame ?

Mme VÉZIÈS. Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, donc je ne peux pas encore une fois vous laisser intervenir comme ça, de façon intempestive, sur tous les rapports à partir du moment où ça ne concerne pas le fond du rapport.

Mme VÉZIÈS.- Cela fait deux fois que vous ne donnez pas la parole à Monsieur MELLION.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que, je suis vraiment désolé, je ne l'ai pas vu, et je me suis excusé.

Mme VÉZIÈS.- Non, je parle de la dernière fois.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce qu'on intervient sur le fond du rapport.

Mme VÉZIÈS.- Il voulait intervenir sur le logement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas le fond du rapport, parce que le fond du rapport, c'est la désignation des représentants.

Mme VÉZIÈS.- Il y avait Loge.GBM dans l'histoire et il y a quand même un sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on aura des dossiers sur Loge.GBM, vous aurez toute latitude de pouvoir intervenir.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport n° 10 ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie.

Mme Anne FALGA (1) et MM. Patrick JACQUES (1) et Philippe REGENNASS (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- D'une part, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- D'autre part, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein de ces SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté et SPL Mobilité Franche-Comté.
- Enfin, autorise les conseillers communautaires désignés dans ces SEM à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'administration de la structure.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

11. Désignation de représentants de GBM dans des établissements publics

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 11, les représentants de Grand Besançon Métropole dans des établissements publics, on en a quelques-uns, je ne vais pas tous les citer. Ça va défiler.

(Diffusion d'un diaporama)

Je vous laisse regarder s'il n'y a pas d'erreurs. Il y a notamment la Conférence des financeurs.

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des établissements publics suivants :
 - Centre Hospitalier Universitaire de Besançon – Jean MINJOZ,
 - Agence Régionale de Santé (ARS),
 - Centre hospitalier spécialisé de Novillars,
 - Habitat 25,
 - Office Public de l'Habitat du Département du Doubs,
 - Office foncier solidaire,
 - Etablissement public foncier local du Doubs BFC,
 - Etablissement régional d'enseignement adapté Simone VEIL,
 - Université Marie et Louis Pasteur,
 - Centre de Linguistique appliqué,
 - SUP MICROTECH,
 - Institut Supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté,
 - Comité d'orientation stratégique du centre d'études et de recherche olympiques universitaires,
 - Conférence régionale du Sport,
 - Centre régional d'éducation physique et sportive de Bourgogne Franche-Comté,
 - Conférence des financeurs,
 - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires,
 - Conseil de canal Rhône-Rhin,
 - Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés,
 - Etablissement public territorial du bassin de la Saône – Doubs,
 - Centre de Gestion du Doubs,
 - Agence Départementale d'Appui aux Territoires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Désignation de représentants de GBM dans différentes associations

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 12, cette fois-ci, c'est pour des représentants dans différentes associations. Il y en a également un certain nombre, donc on va les passer.

(Diffusion d'un diaporama)

On va juste s'arrêter un instant sur l'AUDAB.

Mme BARTHELET.- Non, cela a été corrigé. Parfait, très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y en a donc un certain nombre, Énergie partagée, etc.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des associations suivantes :
 - Pôle de Gérontologie et d'innovation BFC,
 - Association cancéropôle Est,
 - Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé,
 - Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort,
 - Association départementale d'information pour le logement,
 - Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté,
 - Réseau des sites majeurs de Vauban,
 - Initiative Doubs Territoire de Belfort,
 - Mission local espace jeunes du bassin d'emplois à Besançon,
 - Office de commerce et de l'artisanat de Besançon,
 - Pôle des microtechniques,
 - Fabrique numérique de Besançon,
 - French Tech BFC,
 - Incubateur DECABFC,
 - Dispositif d'entrepreneuriat académique de BFC,
 - Association campus des métiers et qualifications microtechniques et systèmes intelligents,
 - Fondation de coopération scientifique BFC,
 - Office de tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
 - Bourgogne Franche-Comté Tourisme,
 - Comité Départemental du Tourisme,
 - Association Européenne des Chemins de la Via Francigena,
 - Arc horloger,
 - Mission Opérationnelle Transfrontalière,
 - Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières,
 - Association Terragilis,
 - Association des Maîtres d'Ouvrage des réseaux de chaleur,
 - Energie partagée,
 - Energy Cities,
 - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies,
 - Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en BFC,
 - Réseau des communes forestières,
 - Réseau National des espaces-Test Agricole,
 - Terres en ville,
 - Aqua Publica Europea,
 - France Eau Publique – Fédération nationale des collectivités concédantes et régies,
 - Association des collectivités pour la Maîtrise des déchets et de l'environnement,

- Groupement des Autorités Responsables de Transports,
- Association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée,
- Réseau Vélo et marche,
- Association Finances – Gestion – Evaluation des collectivités territoriales,
- Association des Maires du Doubs,
- France Urbaine,
- Intercommunalités de France,
- Association des villes universitaires de France,
- Comité des œuvres sociales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 13, on a encore un certain nombre de représentants dans différents comités ou commissions.

(Diffusion d'un diaporama)

On va les passer également les uns derrière les autres, avec notamment la Commission de suivi de la source d'Arcier.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes :
 - Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
 - Commission locale des sites patrimoniaux remarquables du Grand Besançon,
 - Comité local de gestion,
 - Schéma régional des carrières,
 - Comité de bassin Rhône et Méditerranée,
 - Comité de rivière Ognon,
 - Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés,
 - Commission de suivi de la source d'Arcier,
 - Comité des partenaires de la mobilité,
 - Commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs,
 - Commission Intercommunale des Impôts Directs,
 - Commission de Contrôle Financier,
 - Conseil médical (mandat CDG25),
 - P@C porter une action concertée C@P 25,
 - Comité d'éthique pour la vidéo protection des espaces publics bisontins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 14, ce sont les représentants de Grand Besançon Métropole dans différentes structures, entre Néolia, la SACHA, l'Arc jurassien notamment, ainsi que tout ce qui touche les mobilités.

(Diffusion d'un diaporama)

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant ce rapport ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes :
 - Néolia,
 - Société Anonyme de Coordination Habitat 25 et Néolia,
 - Arc Jurassien,
 - Nancr'éole,
 - SAS ANDIERS PV,
 - SAS Méthanisation agricole,
 - SAS Méthanisation territoriale,
 - Coopérative photovoltaïque de Pirey – Pouilley les Vignes,
 - CITIZ,
 - Agence France Locale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Droit à la formation des élus

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le rapport n° 15, le droit à la formation des élus, il est proposé que les conseillers communautaires puissent suivre toute formation ayant pour objet le champ de leurs compétences dans la commission dans laquelle ils siègent ou toute formation leur permettant l'exercice de leurs fonctions. On aura aussi des séminaires internes qui vont se tenir avec les compétences des collectivités, le fonctionnement des institutions, le budget, les finances, les ressources humaines.

Il vous est demandé de valider ce rapport et l'inscription au budget de la somme de 15 000 €, cette ligne budgétaire pouvant être abondée tant que de besoin dans la limite réglementaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve :

- les orientations proposées en matière de formation des élus,
- l'inscription au budget de la somme de 15 000€. Cette ligne budgétaire pourra être abondée en tant que besoin, dans la limite réglementaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Exercice budgétaire 2026 – Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté. Autorisation de principe accordée au Président pour accomplir les actes de gestion de dette

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 16, qui porte sur l'autorisation de principe accordée au Président pour accomplir les actes de gestion de la dette. C'est purement réglementaire, on est dans la continuité de ce qu'il se faisait jusqu'à maintenant.

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modalités d'exercice de la délégation accordée à M. le Président pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2026 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Exonération de Cotisation foncière des Entreprises et de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour les créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point n° 17, qui est l'exonération de cotisation foncière des entreprises et de Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Je vais donner la parole à Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Effectivement, Monsieur le Président, il s'agit principalement de décider de renouveler une délibération qu'on avait déjà prise le 23 février 2017 sur l'exonération de cotisation foncière des entreprises et de la Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires QPV, dans le cadre de la Politique de la Ville. Vous le savez, les quartiers prioritaires sur Grand Besançon Métropole sont les suivants : vous avez principalement Battant, les Clairs-Soleils, les Hauts de Saint-Claude, Montrapon, Orchamps-Palente et Planoise à Besançon.

En vertu de l'article 1383, le premier alinéa du Code général des impôts, les créations d'entreprises implantées dans ces quartiers prioritaires peuvent bénéficier, en matière de fiscalité locale d'une exonération – l'exonération possible, c'est bien entendu l'exonération de la cotisation foncière (CFE) – à taux plein et pendant une durée de cinq ans, avant de devenir dégressive sur les trois années suivantes, c'est-à-dire 60, 40 et 20 %, et d'une exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à un taux plein de 100 % également, sur une durée de cinq ans également.

On avait pris cette délibération le 23 février, sur laquelle on avait retenu l'exonération, bien sûr, de la Taxe foncière, mais nous n'avons pas retenu l'exonération de la CFE.

L'important pour nous est bien sûr de permettre à toute entreprise... Les entreprises, je pense que vous avez certainement vu, ce sont principalement des sociétés de moins de 50 salariés qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€ et qui sont concernées par une activité commerciale artisanale ou relevant d'une profession libérale de santé au sens de la quatrième partie du Code de la santé publique.

On vous propose l'exonération de la Taxe foncière sur l'ensemble des activités que je viens de nommer, sur ces quartiers prioritaires, bien entendu, et ensuite, de ne pas retenir l'exonération de la CFE sur ces quartiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Oui, merci beaucoup. Cette question de l'activité économique dans les quartiers populaires est un sujet qui est extrêmement important. L'émancipation des quartiers populaires passera avant toute chose par le fait que les quartiers populaires eux-mêmes réussissent à créer de l'activité économique et à pouvoir justement s'émanciper par le travail. J'ai toujours un peu de mal avec ce type d'aide un peu indirecte et toujours un peu de mal à voir concrètement l'intérêt que ça peut avoir, en tout cas sur du long terme. Dans le mandat précédent, j'ai été en charge – avec la casquette Ville, mais je peux quand même en parler – de deux quartiers populaires, en l'occurrence Orchamps-Palente et Clairs-Soleils. On a donc accompagné un certain nombre de jeunes – en général, ce sont quand même des jeunes – qui souhaitaient créer leur entreprise, etc. Il est vrai que cette question de l'exonération sur les propriétés bâties pouvait être un coup de pouce intéressant, je pense en particulier à un ou deux projets, mais néanmoins, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à une politique un peu plus globale pour permettre, faciliter, en tout cas, les créations d'entreprises dans ces quartiers.

Que je défende des patrons, c'est peut-être un peu ironique, mais dans ce cas-là, je pense que c'est quelque chose d'important, puisque pour de nombreuses raisons – je ne vais pas y revenir dans le détail –, c'est parfois plus simple d'être patron que salarié pour certaines populations dans ces quartiers. Je pense donc qu'il faut qu'on essaie d'avoir une stratégie un peu globale pour leur permettre, en tout cas, leur faciliter le fait de pouvoir créer ces entreprises, de pouvoir créer l'activité économique. Je n'utiliserai pas le terme de ruissellement, parce qu'il est un peu connoté, mais en tout cas, ça permet de créer de l'émulation saine au niveau de l'ensemble des habitants du quartier. En particulier, je pense encore une fois à Clairs-Soleils, où il y a eu un cas très, très concret.

Voilà, c'est intéressant. Je pense que c'est bien d'aller sur cette exonération, mais j'espère qu'on réussira à mettre en place une stratégie un peu plus globale sur les quartiers populaires, sur ces questions de l'activité économique, parce qu'il y en a vraiment besoin à mon sens.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - Je vais aller un peu dans le même sens que ce que vient de dire Monsieur ALEM. Nous partageons tous ici la volonté et le même objectif, c'est-à-dire développer l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la ville. Je m'interroge néanmoins sur ces outils d'exonération, notamment quand ils ne sont pas assujettis à un certain nombre de conditions et de critères, c'est-à-dire qu'il y ait une réciprocité dans le fait de proposer des exonérations, et notamment des engagements sur l'emploi des habitants du quartier, des engagements sur le plan de la bifurcation écologique, des engagements en termes de stage, d'apprentissage, d'insertion des jeunes, des engagements également en termes de présence durable sur le territoire et de création des liens avec le tissu économique et associatif local. Ça, c'est un premier point. Est-ce qu'il y aura des critères ? Est-ce qu'un suivi sera fait de ces exonérations ?

J'ai envie de dire – là, je rejoins aussi ce que dit Monsieur ALEM – que l'attractivité ne se résume pas à une exonération de Taxe foncière, je pense effectivement qu'il faut qu'on ait une politique globale là-dessus.

J'ai un petit point de vigilance sur l'un des critères que vous proposez, qui est le fait d'avoir un montant de chiffre d'affaires de 10 M€ maximum. C'est déjà beaucoup. On a quand même parfois des petites structures, qui elles aussi ont besoin d'aide. Je m'interroge donc sur la hauteur de ce critère.

Enfin, cette exonération porte sur des propriétés bâties. Or, dans un certain nombre de quartiers... Je prends l'exemple de Planoise, place Cassin : quand on s'entretient avec les commerçants de la place Cassin, ils vous diront que leur problème n'est pas forcément la Taxe foncière, mais plutôt le loyer des locaux qu'ils louent pour leur activité.

Sur le premier point, la question est : est-ce qu'il y aura des critères ? Sur le deuxième point, j'espère que l'on aura une politique globale pour nos quartiers et que ça ne s'arrêtera pas à une exonération de Taxe foncière.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Attends, Pascal, parce que Madame VIGNOT souhaite s'exprimer.

Mme VIGNOT. - Juste peut-être quelque chose qui complète ce qui vient d'être dit. Effectivement, on a quand même un certain nombre de bailleurs, de gens qui louent, donc cette exonération de Taxe foncière ne va pas forcément directement à leur bénéfice, c'est-à-dire que celui qui produit la richesse est justement celui qui est le gestionnaire de l'activité et pas forcément le propriétaire des murs. C'est pour cela que cette exonération est intéressante, je la trouve effectivement importante à mener, mais ça ne règle pas un certain nombre de questions qui se posent pour les gestionnaires qui ne sont pas propriétaires des murs.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal.

M. ROUTHIER. - Ce n'est bien sûr pas nous qui fixons les critères, c'est l'État qui les fixe. Ensuite, bien évidemment, vous avez toujours la difficulté d'avoir un accord avec le propriétaire et que l'exonération soit reportée sur la location. C'est vrai, c'est quelque chose qu'il n'est jamais évident de vérifier. C'est pour ça que vous voyez souvent des commerces qui sont loués très cher et qui sont assez difficiles à tenir.

Cela étant, aujourd'hui, on est là pour essayer d'aider des entreprises qui s'installent dans des quartiers difficiles, des quartiers prioritaires (QPV), de façon qu'on accompagne aussi, nous, parallèlement à ça, dans le cadre de l'économie territoriale, ces entreprises qui s'installent et qui ont la volonté de créer de l'emploi, et notamment apporter des activités sur ces territoires. Je pense qu'il y a déjà eu beaucoup de choses faites dans pas mal de quartiers : on parlait du quartier Planoise, et regardez toutes les installations qui ont pu être faites sur La Fayette et sur la périphérie de La Fayette, où un certain nombre d'entreprises se sont installées et fonctionnent bien aujourd'hui.

Par contre, le critère des 10 millions, oui, cela paraît élevé, et ce sont souvent des petites entreprises qui bénéficient de cette exonération plutôt que des entreprises déjà importantes avec 50 salariés et 10 millions d'activité, mais pour nous, c'est déjà important de dire : « On vous accompagne sur ce territoire, sur les quartiers prioritaires, pour que vous puissiez vous installer dans de bonnes conditions ». Je pense que c'est à nous, au sein de l'économie, d'accompagner aussi ces entreprises, de veiller aux tarifs qui sont appliqués au niveau des locations – vous le savez aussi bien que moi, c'est très compliqué – et que l'on puisse voir avec les propriétaires pour que les loyers soient acceptables pour ces sociétés. Quoi qu'il en soit, on est là pour aider et accompagner des entreprises sur des secteurs qui sont difficiles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pascal, pour cette réponse étayée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- s'oppose, comme précédemment, à la mise en œuvre de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des créations d'entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville prévue au I septies de l'article 1466 A du code général des impôts,
- confirme cette même exonération en matière de Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Avant de conclure ce Conseil communautaire, on a reçu une question orale portée par Madame VIGNOT concernant la crise énergétique et le carburant. Je voudrais simplement rappeler un peu le fonctionnement des questions orales. Quand une question orale est envoyée, un accusé-réception est adressé. Vous avez reçu un accusé-réception des services s'y affèrent, donc vous lisez la question orale, j'apporte une réponse à cette question orale, mais cela n'ouvre pas au débat par la suite.

Mme VIGNOT.- Très bien, merci beaucoup pour cet exercice de questions orales, qui est nouveau.

Au regard d'un record atteint ces jours sur les prix des carburants suite au conflit du Moyen-Orient, nous réitérons notre demande de mettre en œuvre un plan d'urgence contre le choc pétrolier et la dépendance aux énergies fossiles comprenant des mesures exceptionnelles de soutien aux habitants, forces vives et usagers du territoire.

Lors d'un courrier du 7 avril, nous vous sollicitons dans ce sens avec par exemple l'application d'un tarif exceptionnel pour l'usage des transports en commun de GINKO. La réponse que vous nous avez apportée le 30 avril par courrier papier fait référence à une volonté de votre part de ne pas vouloir « vous précipiter » – je vous cite. Un autre argument développé pour ne pas agir immédiatement est l'impact pour nos propres collectivités. Lors du Covid, nos collectivités ont participé à l'aide aux particuliers comme aux entreprises, malgré l'impact pour elles-mêmes. Par exemple, les transports en commun ont assuré le plus possible la continuité du service malgré les baisses de fréquentation.

Aussi, je porte la voix sur le fait qu'on ne peut que constater que la situation financière des citoyens et des entreprises est à nouveau précipitée, elle, dans une dépendance insupportable aux énergies fossiles, impactant leur mobilité et leur énergie domestique.

Comme le règlement intérieur le permet, je souhaitais que nous puissions inscrire cette question à l'ordre du jour. Monsieur le Président, face à la crise énergétique et à la hausse brutale du coût des carburants, avez-vous l'intention de solliciter enfin, le Bureau exécutif afin de proposer rapidement en commission des mesures sociales destinées à répondre aux besoins essentiels des citoyens et des forces vives du territoire du Grand Besançon ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame VIGNOT, pour cette question orale. Je vais vous répondre sur deux angles : déjà, la forme, puis le fond.

Sur la forme, je comprends pleinement votre préoccupation et le courrier que vous m'avez adressé, parce qu'on y est tous confrontés également, mais on se doit d'avoir une vision un peu globale de l'ensemble. De plus, je vous le rappelle au cas où vous l'avez oublié, la guerre a débuté fin février et vous étiez Présidente jusqu'au 20 avril. Le carburant a progressé très rapidement après le début de la guerre, donc vous aviez vous aussi une possibilité, si vous en aviez l'envie, de porter certains dispositifs. Force est de constater que vous ne l'avez pas fait, mais c'est de bonne guerre aujourd'hui de venir vers le nouveau Président pour l'interpeller sur le sujet. Ça, c'est plutôt sur la forme.

Sur le fond, vous me demandez, vous nous demandez de voter un tarif exceptionnel pour les transports en commun de GINKO. Permettez-moi aujourd'hui de vous rappeler que tout le monde ne prend pas forcément GINKO. On doit tendre, de par l'offre qu'on va proposer sur le réseau de transport en commun, à être incitatif pour que l'utilisateur prenne les transports en commun et éventuellement utilise moins son véhicule thermique. C'est d'ailleurs le cas – on l'a aussi porté conjointement – avec les travaux qui sont menés sur le quatrième terminus à la hauteur de Grette-Brulard pour renforcer la fréquence du tram.

Moi, je vous pose aussi la question : qui payera ? Je vous rappelle simplement qu'aujourd'hui, pour la Collectivité, l'augmentation du carburant, c'est un surcoût de 170 000 €, et pour la DSP qui gère le réseau GINKO, c'est 800 000 €. Ainsi, tout le monde prend malheureusement ces augmentations.

Vous venez sur le fait d'avoir un tarif exceptionnel du réseau GINKO, mais on a déjà un tarif exceptionnel, Madame VIGNOT : il est à 1,40 euro et il n'a pas augmenté depuis 2015. On est donc déjà incitatif sur ce volet. L'objectif est bien clair, c'est de renforcer l'offre, ainsi que, et je crois qu'on en a débattu pour les plus anciens ici au sein de Grand Besançon Métropole, avoir de l'offre, notamment pour les communes périphériques, et pas forcément – là, c'est moi qui parle, parce que je n'y étais pas favorable, mais je respecte le vote de Grand Besançon Métropole – une gratuité, notamment le samedi, qui a aujourd'hui un coût de 4,5 M€ pour la Collectivité, plus pour les moins de 25 ans, si je ne dis pas de bêtises. Tout ça, si vous voulez, ça a un coût. On y est bien sûr confrontés, nous, directement, mais à partir du moment où vous nous emmenez sur la trajectoire de GINKO, GINKO a déjà une tarification très avantageuse aujourd'hui, à hauteur de 1,40 euro.

Ensuite, vous venez un peu plus sur le monde économique. Je le dis très clairement ici, et je pense que je ne suis pas le seul à partager cet enjeu : on ne va pas se substituer à l'État. L'État propose aujourd'hui des dispositifs très clairs en la matière, parce que je rappelle quand même qu'ils viennent de mettre en place potentiellement des prêts Flash Carburant pour les TPE-PME de moins de 50 salariés avec des prêts garantis. Ça, c'est l'État qui l'a lancé comme dispositif. Il y a aussi une aide au carburant lancée pour les grands rouleurs, avec une aide ciblée pour les travailleurs modestes dépendants de leurs véhicules, sous conditions de ressources, puisqu'il faut qu'il y ait un revenu fiscal inférieur à 16 880 €.

Si vous voulez, dans cette demande, qui, je trouve, est un peu réductrice, il faut avoir plutôt une vision globale. C'est ce que nous portons aussi, puisqu'Anthony NAPPEZ parlait tout à l'heure du réseau de chaleur, qui est aussi une thématique qui a été portée par le mandat précédent et que nous avons accompagnée dans la démarche, mais qui était déjà engagée depuis un petit moment. Ça, ce sont des réponses vraiment engageantes et structurantes pour répondre aujourd'hui à la crise énergétique. De plus, ce n'est pas Grand Besançon Métropole qui va pouvoir résoudre cette crise énergétique, notamment.

On vient de recevoir – ça, il va falloir qu'on travaille dessus – une circulaire de la part de la Préfecture sur un nouveau dispositif, qui s'appelle le dispositif « 100 territoires d'électrification », qui prévoit notamment l'électrification des transports, l'accompagnement des ménages pour sortir du fioul et la planification de la sortie du gaz. Ce sont des éléments qu'on se doit, nous, de travailler au sein de l'exécutif pour voir si ça peut vraiment répondre aujourd'hui aux enjeux de développement de Grand Besançon Métropole.

C'est là aussi que se joue vraiment une réponse structurelle sur la crise énergétique et pas simplement sur une lettre ouverte, qui, à mon sens, est un peu réductrice sur ce que vous pouvez évoquer. On va donc le faire avec responsabilité et précision, notamment sur le dernier dispositif que Monsieur le Préfet du Doubs nous a transmis par circulaire. Voilà la réponse apportée à votre question orale.

Je vous remercie pour l'ensemble des débats. Bonne soirée à tous. On se retrouve dans le hall pour un petit moment convivial. Merci à vous.

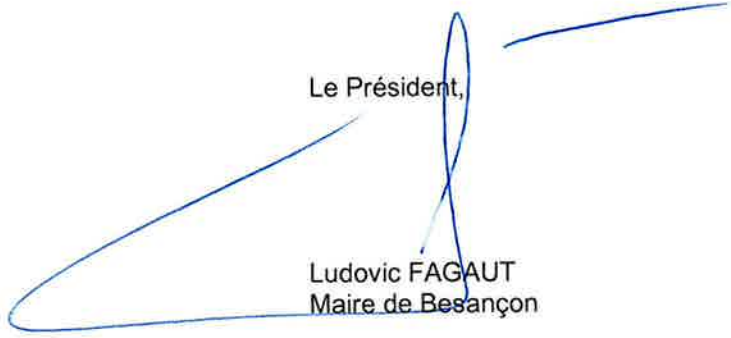
La séance est levée.

La secrétaire de séance,



Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon